

8 1/2% WOOD GUNDT
692-4200
3 ANS
25 000 \$ minimum
GARANTI
Taux sujet à modification

LE SOLEIL

Le Rendez-Vous des meilleurs prix!
SPÉCIAL
VIDANGE D'HUILE
1999\$
Rendez-Vous
1815 BOUL. HENRI-BOURASSA
529-8551
mazda

MARDI 7 JUIN 1994

QUÉBEC, 98^e ANNÉE, NO 156
54 PAGES, 3 CAHIERS + 1 TABLOÏD

LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS) 3.50 TPS 0.24 TVQ 0.24 3.98

MONTREAL-OTTAWA 60¢ Plus TPS, TVQ

50¢ Plus TPS, TVQ

LE QUÉBEC



Toutes les écoles vieillissent

Plusieurs écoles de la région ont besoin d'un rafraîchissement, comme le montre le directeur de l'école Saint-François-d'Assise, Denis Vachon. **A-8**

LE SPORT



5 10

Moises Alou inspire les Expos

Moises Alou, qui a claqué hier deux circuits et produit cinq points contre les Astros, s'affirme comme un des meilleurs frappeurs du baseball. **S-3**

LE CANADA

Réseau de nouvelles continues en français

Radio-Canada pourra aller de l'avant avec son Réseau d'information, mais rien ne garantit que tous les francophones du pays y auront accès. **A-7**

LE MONDE

160 morts dans un écrasement en Chine

Un Tupolev s'est écrasé dans un champ, hier, après son décollage de la ville touristique de Xian, dans le nord-ouest de la Chine, faisant 160 morts. **A-11**

QUÉBEC

Élèves contre le sexisme et la violence



Des élèves de l'élémentaire et du secondaire ont dénoncé le sexisme et la violence à l'intérieur d'un concours scolaire organisé par un syndicat de professeurs. **A-5**

L'INDEX

Annonces classées	C-5 à C-9
Arts	B-3 et B-4
Bridge	C-10
Décès	C-10
Économie	B-6 à B-10
Éditorial	A-14
Horoscope	C-10
Le Monde	A-11 à A-13
Les idées du jour	A-15
Michel David	A-14
Mode	C-1 à C-4
Où aller à Québec	B-4
Québec et l'Est	B-1 et B-2
Une place au soleil	B-5

TABLOÏD SPORT	S-1 à S-14
Bandes dessinées	S-15
Ce soir à la télé	S-16
Mots croisés / Mot mystère	S-14

LA MÉTÉO

Possibilité d'averse ce matin, éclaircies par la suite, maximum 19. **S-16**

Maison démolie par un camion

Occupants indemnes par miracle

Un camion-remorque chargé de caisses de bière et incapable de freiner dans la côte Taschereau, à Saint-Joseph-de-Beauce, a complètement démoli hier matin une maison de la rue du Moulin dans le centre-ville. Un couple et leurs deux enfants en bas âge, qui dormaient dans la résidence de brique en sont sortis indemnes, de même que le conducteur du camion de la firme Saguelac.

Page A-2



Voie libre pour le recours collectif

Le transfert des surplus de la SAAQ jugé illégal

QUÉBEC — Le gouvernement du Québec n'avait pas le droit d'ordonner à la Société de l'assurance automobile de verser des sommes importantes au fonds consolidé de la province.

par RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

Dans un jugement déclaratoire rendu hier, le juge Jean Moisan, de la cour supérieure, donne raison à un citoyen de Charlesbourg, le Dr Carol Villeneuve, qui demandait de déclarer inconstitutionnelles les quatre lois adoptées à cette fin en 1987, 1990, 1992 et 1993. Ce jugement pave maintenant la voie au recours collectif que pilote le Dr Villeneuve au nom de tous les automobilistes du Québec.

« C'est une victoire historique qui démontrera au gouvernement

que nous ne sommes pas son cheptel! », a déclaré au SOLEIL Me Patrick Quessy, l'avocat qui, en compagnie de Me Jacques Larochelle, représentait le Dr Villeneuve. Les quatre transferts ordonnés par l'Assemblée nationale totalisent 2,2 milliards \$ provenant du fonds de stabilisation de la SAAQ, les versements s'étendant de 1988 à 1995.

À la lecture de diverses lois constitutives d'entreprises publiques, dont celle de la SAAQ, le juge Moisan conclut que le législateur n'a pas voulu s'attribuer la propriété des biens de cette dernière. L'État, observe-t-il, lui a également laissé le pouvoir de dis-

poser de ses surplus.

« Que fait le législateur, écrit le juge, lorsqu'il décide de verser la majeure partie de ces surplus au fonds consolidé? Il s'approprie, selon nous, des sommes qui appartiennent à la Société et, de façon indirecte, aux propriétaires et conducteurs assurés. » C'est pourquoi le juge donne raison aux avocats du requérant en concluant que les lois du gouvernement constituent une expropriation sans indemnisation, un droit qu'on ne reconnaît plus au pouvoir législatif depuis très longtemps.

En somme, estime le juge Moisan, les quatre lois du gouvernement entraînent la conséquence de faire contribuer les assurés au fonds consolidé. Les biens visés, en effet, sont des surplus faisant partie du fonds de stabilisation de

la Société et ils proviennent des assurés.

« L'effet des lois, ajoute le magistrat, c'est d'imposer directement la Société, qui détient ces fonds, et indirectement les assurés, qui les ont versés, non pas à titre de taxe devant alimenter le fonds consolidé, mais à titre de contribution d'assurance destinée à les couvrir dans le cadre du régime. Les personnes véritablement imposées, ce sont les assurés. »

En somme, le but des lois, analyse le juge Moisan, c'est de faire payer une taxe à ses assurés. C'est pourquoi il donne aussi raison à Me Larochelle et à Me Quessy qui outre l'argument de l'expropriation, invoquaient aussi celui d'une taxation indirecte pour les assurés. Pour les deux raisons, donc, les lois sont illégales et *ultra vires*.

Le tracé du Cap du Salut rejeté

QUÉBEC — La Fédération internationale de ski rejette le tracé de la descente de ski pour hommes soumis en mars par Québec 2002 qui en soumettra un autre, plus accidenté, sur la même montagne.

par BENOÎT ROUTHIER
LE SOLEIL

La FIS inspectera le nouveau tracé, toujours prévu au Cap du Salut dans Charlevoix, au cours de l'été a déclaré Me Denis Boutin lors d'une conférence de presse téléphonique depuis Rio de Janeiro, au Brésil.

Me Boutin, directeur du contentieux à la ville de Québec, et les représentants de Québec 2002 MM. Georges Bertrand et Andréas Rauch ont assisté au congrès à Rio.

Ils recherchaient surtout un accord de principe sur le tracé. « Une bonne partie des objectifs ont été atteints », commente M. Boutin.

La fédération leur a dit que le tracé proposé en mars est trop uniforme et n'offre pas la compétitivité souhaitée. Le premier tiers de la descente répond aux normes et devrait être rehaussé. Le deuxième, est trop régulier. Le troisième est spectaculaire.

Le nouveau tracé proposé sur carte topographique, modifie légèrement le premier tiers de la piste et rehausse le degré de difficulté du deuxième.

Ce rejet du tracé signifie que Québec 2002 n'aura pas l'approbation de la FIS pour la descente hommes dans son cahier de candidature au Comité international olympique (CIO) le 18 août. Tous les autres emplacements pour les épreuves de ski alpin ont été approuvés.

Les membres de la FIS suggèrent à Québec 2002, s'ils incluent le Cap-du-Salut dans leur candidature, de présenter une solution de rechange.

Le nouveau tracé ne dépasserait pas les 25 millions \$ prévus. Car c'est la même montagne avec les mêmes points de départ et d'arrivée.

La préoccupation majeure de la FIS sur l'arrivée sur le fleuve, est l'impact environnemental et « on les a assurés que les normes seront respectées », dit M. Boutin.



Fin de la commémoration du « Jour le plus long »

La commémoration du « Jour le plus long » s'est achevée à minuit, hier, par un gigantesque lâcher de ballons blancs dans le ciel de Caen, mettant un point final aux cérémonies officielles qui se sont déroulées sans incidents pour le cinquantenaire du Débarquement en Normandie. Plus tôt, Bill Clinton s'était adressé aux vétérans, avec, en silhouette dans le brouillard, le croiseur USS Normandy.

Page A-3

Maison réduite en miettes par un camion à St-Joseph

« Un miracle qu'il n'y ait pas eu de victimes »

SAINTE-JOSEPH-DE-BEAUCE — Un camion-remorque chargé de caisses de bière et incapable de freiner dans la côte Taschereau, à Sainte-Joseph-de-Beauce, a complètement démolie vers 5 h hier la maison de Georges Lessard, installée sur la rue du Moulin dans le centre-ville. Ce père de famille de 33 ans, son épouse de 27 ans et leurs bambins de 4 ans et 18 mois qui dormaient dans la résidence de brique s'en sont sortis indemnes, de même que le conducteur du camion de la firme Saguelac, Gérard Labadie.

par ISABELLE JINCHEREAU
LE SOLEIL

« C'est un miracle qu'il n'y ait pas de victimes », s'exclame l'ambulancier Alain Busque. À peine sorti de l'hôpital où il a été soigné pour des douleurs à la jambe et au dos, Georges Lessard remerciait le Bon Dieu d'être encore en vie. « J'ai entendu brasser, je me suis fait tasser. Il y avait 95 % des chances qu'on ne sorte pas de là ». Mais l'heure matinale leur a porté chance.

Après avoir vérifié ses freins au poste d'inspection juché en haut de la route 276, le conducteur a emprunté la pente jusqu'à la jonction de la 173. C'est là que le système de freinage a fait défaut. Craignant de verser en bifurquant sur la voie d'évitement, le chauffeur a continué tout droit vers le village, faisant fi du panneau indicateur interdisant les camions dans la côte Taschereau.

Le mastodonte a dévalé la côte jusqu'à la rue du Palais dans un

concert de klaxons. Arrivé en trombe au coin du palais de justice, il s'est engouffré dans une ruelle en descente qui sépare la Banque Nationale et le bureau du notaire Jacques Poulin. La maison que les Lessard venaient d'acquiescer se trouve juste en face.

Le camion a foncé du côté sud de la maison, dans le mur du salon et a balayé la chambre des parents, propulsés sous des mètres de débris et de bouteilles de bière. Sous le choc, le poids lourd s'est disloqué, la moitié sud de la maison s'est affaissée dans le sous-sol, le toit s'est soulevé, les murs ont craqué, les meubles se sont aplatis; l'autre section de la demeure est en 1000 morceaux.

Le tracteur de la remorque a terminé sa course contre la remise arrière, dans un amoncellement de caisses éventrées et d'objets déchiquetés. Seul son filtre à air était visible. Le chauffeur de 26 ans, lui, avait disparu sous les décombres.

Sabeena Baldéo-Lessard a per-



« Quand je m'asseyais dans mon salon et que je voyais la côte, je me disais qu'il allait arriver quelque chose. J'espère qu'il vont mettre plus de signalisation », déclare Georges Lessard, devant sa maison démolie.

du connaissance. Son mari s'est fait tasser, puis un bureau a atterri sur lui. À l'autre extrémité de la maison dormaient leurs fils John, 4 ans et Alex, 18 mois.

Un voisin, Hugo Giguère, s'est porté à la rescousse du petit John, debout en pyjama sur les restes du plancher de sa chambre. « Il appelait ma mère, sans pleurer », raconte-t-il. Pendant ce temps, l'ambulancier Alain Busque se dirigeait vers le bébé, coincé dans sa

couchette et sauvé par un matelas.

Yves Paquet et son fils Carl se sont précipités vers M. Lessard, à moitié enseveli et qui demandait à sa femme s'il elle était vivante. Les pompiers et la sécurité civile ont déblayé les débris, retrouvé le chauffeur, blessé aux côtes puis ont assuré la sécurité des lieux.

En fin de journée, une grue a soulevé les restes du camion.

« J'ai des assurances, je vais m'en servir. Mon avocat va me guider. J'aimerais me reconstruire sur mon terrain », confie M. Lessard. Il se rappelle l'an dernier ce camion de vidanges qui a manqué de freins dans sa « chère côte » et qui est passé à un mètre de son épouse, sur le trottoir, avant de foncer sur la banque.

« Il faudrait une meilleure signalisation ou ériger un mur », croit-il. En attendant, il retourne travailler aujourd'hui chez Pro-Fab Résidences à Vallée-Jonction. La Sûreté du Québec a amorcé une enquête pour vérifier l'état du camion et les dires du chauffeur de La Tuque, peu familier avec le coin.



Sabeena Baldéo-Lessard, légèrement blessée à une clavicule, s'est dégageée seule des débris.

Par gageure, il se jette dans le fleuve

QUÉBEC — Pour honorer une gageure, un étudiant de 26 ans s'est jeté dans les eaux du fleuve Saint-Laurent, hier soir, du haut du Louis-Jolliet. Il a été repêché par la Garde côtière, puis conduit à l'hôpital de l'Enfant-Jésus, souffrant d'hypothermie.

LE SOLEIL

Originaire de Rimouski mais étudiant à Québec, il faisait son anniversaire de naissance. « Il a fait le pari qu'il sauterait à l'eau, s'est désisté, s'est approché du bord un peu trop près, puis est finalement tombé. Il a fait le fanfaron, mais c'est un accident », dit un agent de la police du port.

Le Sterne, un bateau de la Garde côtière, a mis 11 minutes à s'approcher du lieu de la chute, en face de l'église Saint-Michel, et à repêcher la victime.

Selon Jean Cloutier, un journaliste-pigiste invité pour la croisière inaugurale du Louis-Jolliet, des membres d'équipage ont jeté une bouée lumineuse à la victime, qui n'a jamais réussi à l'agripper.

LA QUOTIDIENNE
tirage du 06-06-94
2-6-4
9-4-1-0



Le secouriste Michel Banville devant le filtre à air du camion, à l'arrière de la maison jonché de débris de tôle, de bois et de meubles, sans compter les milliers de bouteilles de bière.

André Leblanc plaide coupable

8 ans pour avoir tué son petit Jonathan

QUÉBEC — Au moment où devait s'amorcer son procès sous l'accusation d'homicide involontaire de son bébé de dix semaines, André Leblanc, âgé de 23 ans, a reconnu sa culpabilité, hier, et il a immédiatement été condamné à huit ans de pénitencier.

par RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

Un terme était ainsi mis à cette affaire qui a fait la manchette à la fin de 1992, quand s'est tenue une enquête du coroner sur les circonstances nébuleuses entourant la mort du bébé Jonathan. En juillet dernier, l'accusation d'homicide involontaire était portée contre le père.

Le procureur de la Couronne, Me Pierre Lapointe, et l'avocat de l'accusé, Me Louis Coulombe, ont fait la suggestion commune d'une peine de huit ans au juge Laurent Dubé, qui l'a entérinée. Ainsi, un procès d'au moins une semaine, au cours duquel plusieurs experts allaient être appelés à témoigner, a été évité.

Le rappel des faits indique que Leblanc vivait avec Marie-Andrée Gilbert, la mère de deux fillettes de 5 et 7 ans. Le couple a ensuite eu le petit Jonathan, mort en avril 1992 après avoir passé trois jours aux soins intensifs de l'hôpital de l'Enfant-Jésus.

L'autopsie devait révéler qu'il était mort d'une hémorragie cé-

rébrale. Selon les experts, celle-ci est attribuable au fait que le bébé a été secoué violemment, un choc s'apparentant à une chute d'une hauteur de dix pieds.

L'autopsie devait en outre révéler que le bébé avait des fractures aux deux fémurs, fractures survenues à des dates différentes entre elles et différentes de celle du secouement de Jonathan. On a relevé huit micro-fractures aux cartilages reliant les côtes au sternum, ainsi que deux autres fractures aux côtes. Enfin, les médecins ont trouvé le foyer d'une autre hémorragie cérébrale attribuable à un autre secouement.

Bref, les experts estiment qu'au moins trois épisodes violents se sont produits. Les fractures aux côtes, croient-ils, ont été infligées lorsque le bébé était tenu par le thorax et serré très fort pour le secouer.

L'accusé a déjà été condamné pour voies de fait sur Marie-Andrée Gilbert. Peu après l'enquête du coroner, celle-ci avait accouché de leur second enfant.

L'avocat de Leblanc a souligné au juge Dubé que, depuis deux ans, celui-ci n'a rien à se

reprocher. Il a par contre subi un « préjudice implicite » puisqu'il n'est pas parvenu à conserver un emploi quand les employeurs apprenaient ce dont il était accusé.

Son plaidoyer de culpabilité, a ajouté Me Coulombe, a fait épargner des frais énormes. Au cours de sa détention, qui sera sans doute très difficile, compte tenu de la nature du crime, Leblanc, de dire son avocat, est déterminé à « changer certains aspects de sa vie ».

Le juge Dubé a reconnu qu'une peine de huit ans peut sembler excessivement sévère mais, a-t-il dit, les gestes de Leblanc s'avèrent sans défense. Prononçant une interdiction de posséder toute arme à feu durant une période de dix ans, le juge a recommandé que Leblanc puisse suivre une thérapie pour maîtriser sa propension à la violence.

Invité par le juge à prendre la parole s'il avait quelque chose à dire, l'accusé a décliné l'offre. Il s'est contenté d'adresser un sourire à son avocat avant de prendre le chemin des cellules. Lors de sa comparution, en juillet dernier, son avocat d'alors, Me Gilles Garneau, avait annoncé aux médias que de substantielles surprises marqueraient le dossier...

VENTE COLLECTIONS
PRINTEMPS-ÉTÉ 1994
RABAIS D'AU MOINS 40%
SUR TOUTES CES COLLECTIONS
AU TRENTE ET UN POUR HOMME

40%

NICOLE FARHI

Calvin Klein d'Italie

Paul Smith

WILKE-RODRIGUEZ

matinique

JOE

JOSEPH ABBOUD

HARVEY ROTHSCHILD

michael ross®

À LA CONTEMPORAINE

40%

Calvin Klein

A LINE ANNE KLEIN

MaxMara

irène van ryb

andrea jovine

(cacharel)

LIDA BADAY

et nos collections vêtements sport
de New York et Paris.

CHEZ TWIK

40%

Gaultier
JEAN'S

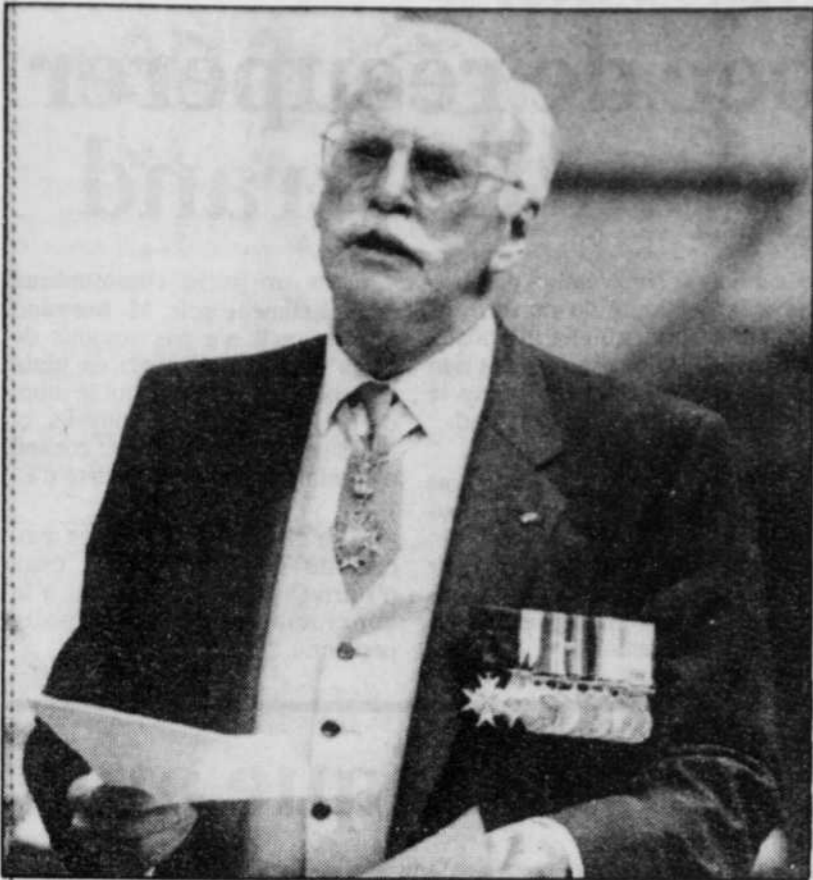
C'EST MA MÈRE QUI M'HABILLE

JUNIOR
GAULTIER

Red Globe MARITHE GIRBAUD FRANÇOIS

a.b.s FRENCH CONNECTION

la maison
simons
PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC



Émus, les députés de l'Assemblée nationale ont salué en bloc, hier, par des applaudissements, le témoignage d'un des leurs qui a vécu le débarquement de Normandie, Gordon Atkinson.

Le député Atkinson était là On ne peut oublier «l'odeur de la mort»

QUÉBEC — « Je n'oublierai jamais l'odeur de la mort ».

par GILBERT LEDUC
LE SOLEIL

Dans un témoignage poignant à l'Assemblée nationale, le député indépendant de Notre-Dame-de-Grâce, Gordon Atkinson, a relaté ses souvenirs du débarquement en Normandie survenu le 6 juin 1944.

Un récit écouté religieusement par les députés et ministres, visiblement émus, qui se sont levés d'un seul bloc pour applaudir M. Atkinson qui, à la fin de son intervention, a rendu hommage à ses compagnons d'armes de tous les pays engagés dans la libération de l'Europe en déclarant : « Nous nous en souviendrons toujours ».

« Le premier mois de la campagne de Normandie donna lieu à de furieux combats. La désolation et la mort que nous côtoyions à tous les jours étaient devenues routinières », a expliqué M. Atkinson qui a aussi participé au débarquement de Dieppe en août 1942.

« Avant même de livrer bataille, nous savions que certains d'entre nous allaient mourir. Après avoir vu tomber au combat plusieurs compagnons des forces alliées, plus rien ne vous fait peur, plus rien ne vous surprend. Par contre, vous ne pouvez pas vous habituer à l'odeur de la mort, la plus terrifiante sensation à laquelle nous étions confrontés », a raconté Gordon Atkinson qui a aussi fait la guerre de Corée.

« La mort, nous l'entendions aussi par le sifflement des bombes et les pleurs des soldats. La nourriture que nous mangions sur le front avait un goût de poudre à canon. Nous parvenions quant même à accepter ces réalités de la guerre, mais personne ne pouvait supporter cette odeur, celle de la mort », a raconté le député indépendant de Notre-Dame-de-Grâce qui portait fièrement quelques unes de ses médailles et récompenses de guerre.

Ce dernier aurait bien aimé participer aux célébrations du 50e anniversaire du débarquement sur les plages de Normandie. Il a fait pression auprès du gouvernement fédéral, même auprès de certains sénateurs, mais Ottawa n'a pas daigné l'inviter.

Paul Sauvé et René Lévesque

L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité un motion commémorant cet anniversaire historique.

Le premier ministre Daniel Johnson a rappelé que deux anciens chefs du gouvernement du Québec avaient participé au débarquement en Normandie : Paul Sauvé, à titre de commandant en second des Fusiliers Mont-Royal, et René Lévesque, à titre de correspondant de guerre.

Indiquant que les hommes et femmes de sa génération étaient les « héritiers de la démocratie et de la libération », M. Johnson a souligné que « la grandeur d'âme, l'abnégation, la détermination, le courage et l'audace de tous nos compatriotes québécois et canadiens qui ont rétabli la démocratie sur le continent européen » devaient être connus de tous.

« Nous devons nous assurer que nos enfants et nos petits-enfants puissent dire à l'endroit de ces hommes et ces femmes qui ont combattu sur le théâtre européen : Je me souviens ».



De nombreux militaires portant l'uniforme des membres du régiment de la Chaudière, photo ci-dessus, se sont livrés à une reconstitution de plusieurs scènes de débarquements, hier, dans le cadre des cérémonies marquant le 50e anniversaire de l'événement.

La commémoration du « Jour le plus long » Les larmes ont coulé de nouveau

CAEN, France (AFP, PC, AP) — La commémoration du « Jour le plus long » s'est achevée à minuit, hier, par un gigantesque lâcher de ballons blancs dans le ciel de Caen (nord-ouest de la France), clou d'un spectacle allégorique symbolisant la paix retrouvée depuis 50 ans et mettant un point final aux cérémonies officielles qui se sont déroulées sans incidents pour le cinquantenaire du Débarquement en Normandie.

Plus tôt, à Courseulles, le premier ministre du Canada, Jean Chrétien, déclarait que ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie sur Juno Beach, il y a 50 ans, n'étaient « ni anglophones ni francophones » mais d'abord canadiens.

Le chef du gouvernement a profité de l'événement pour lancer, à l'intention des Canadiens, un vibrant appel à la tolérance. « Nous avons l'obligation de promouvoir les valeurs que sont la tolérance, la compréhension, la générosité. Nous ne devons jamais prendre la démocratie et la liberté pour acquises. Et nous ne devons jamais laisser ceux qui préchent l'intolérance et la haine venir polluer notre pays ».

M. Chrétien a participé en matinée à une cérémonie à la mémoire des 15 000 soldats canadiens qui ont débarqué sur Juno Beach au matin du six juin 1944. Sous un ciel gris comparable, le dos à la mer, devant plusieurs centaines de vétérans et la population de la commune massés autour du monument érigé en l'honneur des combattants du Royal Winnipeg Rifles, il a rappelé que 359 jeunes canadiens ont péri sur cette plage le jour de l'assaut. Pendant la bataille de Normandie, « cauchemar d'une extrême violence », plus de 5000 autres ont fait « le sacrifice ultime ».

« Dans la mort, ils ne sont ni anglophones ni francophones, ni des provinces de l'Ouest ni des provinces de l'Est, ni chrétiens ni juifs, ni autochtones ni immigrants, dans la mort, ils sont canadiens », a lancé le premier ministre.

M. Chrétien a soutenu que ces soldats, en contribuant au « triomphe de la justice et de la liberté » et à l'instauration d'« une paix durable », ont permis au Canada de devenir un pays moderne « qui



Phyllis Camarena de Upland en Californie, s'est recueillie, hier, à l'endroit où repose la dépouille de son frère Manuel, abattu lors d'une opération de parachutage au matin du 6 juin 1944, au cimetière de Colleville-sur-Mer. Il s'agissait de la première visite de l'Américaine, à cet endroit.

fait l'envie des peuples du monde entier ». C'est une dette « dont nous ne pourrions jamais nous acquitter entièrement » mais qu'il ne faudra « jamais oublier ». « C'est le plus beau monument, a-t-il dit, que nous puissions construire à la mémoire des héros du Jour J ».

Le gouverneur général Ray Hnatyshin, le ministre de la Défense David Collette, des anciens soldats du Regina Rifles, du Royal Winnipeg et du Premier Hussard ainsi que plusieurs centaines de Français et de touristes étrangers ont assisté aux commémorations de Courseulles.

Omaha et Beny-Reviens

Le premier ministre Chrétien a ensuite participé, avec les autres chefs d'État et de gouvernements des pays alliés, à la grande cérémonie d'Omaha Beach présidée par François Mitterrand. Le président de la France a salué les « soldats du 6 juin venus de si loin rejoindre leur passé, eux qui ont fait notre avenir ».

Il a aussi rendu hommage à ceux qui les ont aidés à porter aux armées nazies « le coup décisif » : « les Britanniques qui ont affronté seuls pendant une longue année les assauts de l'ennemi (...), la for-

midable organisation des États-Unis d'Amérique et la vaillance de leurs fils, les Canadiens, sans cesse à la pointe de l'action (...) ».

En début de soirée, le premier ministre Chrétien a retrouvé le président Mitterrand pour une cérémonie franco-canadienne au cimetière de Beny-Reviens, où sont alignées les tombes de plus de 2000 soldats canadiens. De nombreux vétérans découvraient ou redécouvraient le site avec émotion.

« Les larmes ont envie de se remettre à couler », admettait Odéas Boudreau, 74 ans, de Montréal.

Un mort et un blessé

CAEN (AFP, Reuter) — Earl W. Draper, le vétéran américain de 70 ans qui s'était blessé en sautant en parachute près de Sainte-Mère-Eglise, en Normandie, réplique de son premier saut de juin 1944, souffre d'un traumatisme de la colonne vertébrale, a-t-on appris, hier, de source hospitalière.

Par ailleurs, un vétéran britannique qui souffrait de graves pro-

blèmes au coeur est décédé, hier, d'une crise cardiaque. Son nom n'a pas été révélé. L'ancien combattant, né en 1922, est mort alors qu'il se promenait à Grayes-sur-Mer, près de Courseulles.

En ce qui concerne le vétéran, originaire de Floride, il s'est blessé au dos en retombant rudement sur le sol, après que son parachute se fut mis en torche et qu'il eut été contraint d'utiliser son ventral de secours.

Immédiatement pris en charge par un centre de secours sous

tente, mis en place sur la zone de saut, il avait été transporté par hélicoptère vers le centre hospitalier Louis Pasteur de Cherbourg qui avait dans un premier temps évoqué une « présomption de fracture du rachis ».

M. Draper, qui ne semble présenter aucun trouble neurologique, « a téléphoné à sa femme et plaisante même avec les infirmières », selon un responsable de l'hôpital Louis Pasteur. Il devrait être rapatrié prochainement vers les États-Unis.



Profitant d'un retard dans le déroulement d'une cérémonie, le premier ministre Chrétien, au premier plan, est allé au devant de la foule massée le long des rues de Courseulles. Le geste a été chaleureusement applaudi.

Tous les élèves de 4e vaccinés contre l'hépatite B

QUÉBEC — Les 100 000 enfants de 4e année du niveau primaire seront vaccinés, l'automne prochain et à tous les ans à l'avenir, contre l'hépatite B sur une base volontaire par les infirmières des CLSC.

par PIERRE PELCHAT
LE SOLEIL

Cette nouvelle campagne de vaccination massive au coût de 2 millions \$ s'ajoute à celle entreprise depuis quelques années auprès des nouveaux-nés dont la mère est porteuse du virus, du personnel hospitalier en contact avec des personnes infectées et des gens faisant partie des groupes à risque.

Le Dr Bernard Duval, du Centre de santé publique de Québec, qui a participé à l'élaboration du programme de vaccination a reconnu, hier, qu'il y a une part d'arbitraire dans le choix de l'âge des jeunes qui seront vaccinés gratuitement. « Les jeunes à la fin du primaire auraient pu être un choix », a-t-il, indiqué au cours d'une conférence de presse.

Cette décision fait en sorte que les parents d'enfants plus âgés et

d'adolescents devront déboursier de 40 à 60 \$ pour faire vacciner leur rejeton. Le taux d'efficacité du vaccin est estimé à 98 % mais on ne sait toutefois pas combien de temps une personne demeure immunisée contre l'hépatite B une fois vaccinée.

Pour les spécialistes en santé publique, le choix des jeunes de 10 ans va permettre une évaluation plus rapide des effets bénéfiques ou non de ce programme puisque c'est entre 20 et 30 ans que l'on note la proportion la plus

forte de cas d'hépatite B. De plus, l'administration du vaccin en trois

doses étalée sur une période de six mois « dérange moins les classes », a-t-on expliqué.

Selon des estimés, environ 35 000 Québécois dont la moitié ne ressent aucun symptôme de la maladie, sont porteurs du virus du « tueur silencieux ». Chaque année au Québec, de 15 à 20 personnes meurent de cette maladie. Il n'existe pas de traitement curatif de l'hépatite B. Environ 90 % des personnes infectées vont voir le virus s'éliminer de lui-même dans les mois qui suivent une jaunisse.

La ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Lucienne

Robillard, a souligné au cours d'une conférence de presse qu'il n'y a d'épidémie ou de risque d'épidémie. « C'est une question de prévention. Toutes les instances recommandent qu'un programme de vaccination soit lancé », a-t-elle précisé.

D'autre part, le Dr Duval a indiqué que le risque de contracter d'autres virus par la vaccination est nul du fait que le vaccin est fabriqué complètement en laboratoire sans sérum humain. Le vaccin injecté par une piqûre peut causer des rougeurs, des maux de têtes et de la température et très

rarement, une réaction allergique. Dans ce dernier cas, cette situation est survenue une fois chez les 150 000 enfants vaccinés en Colombie Britannique.

Le virus de l'hépatite B est 100 fois plus contagieux que celui du sida. Il se contracte par le sang, le sperme, les sécrétions vaginales et autres liquides du corps. Les principaux groupes à risques sont les drogués qui se piquent, les prostituées, les personnes qui ont plusieurs partenaires sexuels et des immigrants provenant de pays où cette maladie est largement répandue.

Trafic d'armes Québec ignore tout

QUÉBEC — Le ministre de la Sécurité publique Robert Middlemiss ignore si la Sûreté du Québec a été informée par la GRC d'une enquête sur la contrebande d'armes via le territoire de Kahnawake.

par DONALD CHARETTE
LE SOLEIL

M. Middlemiss a pris avis de la question en Chambre, hier, en soulignant « je n'ai pas été informé si la Sûreté du Québec a été avisé ou non de l'enquête ».

Pourtant cette nouvelle a fait l'objet de reportages jeudi dernier dans LE SOLEIL.

Le ministre était interrogé par le député péquiste de Jonquières, Francis Dufour, qui voulait savoir si la réserve sert de plaque tournante au trafic d'armes grâce au train de CP Rail en provenance du Nouveau-Brunswick.

Le député Dufour a fait un rapprochement entre avec les incidents survenus en fin de semaine à Oka et il s'est demandé si ce pas des fusils AK47 qui ont servi à mitrailler des policiers de la SQ.

Quant au ministre Middlemiss il a souligné que les patrouilles avaient été augmentées et que d'autres suspects pourraient être accusés.

La province étant « l'unique actionnaire » de la société d'État Sirros somme Hydro-Québec de récupérer les actions de M3i détenues par Bertrand

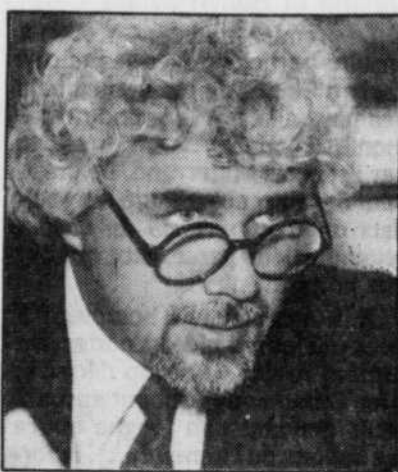
QUÉBEC — Le ministre des Ressources naturelles, Christos Sirros, a rappelé, hier, à Hydro-Québec que le gouvernement est son unique actionnaire et qu'il ne donne pas le choix à la société d'aller récupérer les actions de Mario Bertrand dans M3i.

par DONALD CHARETTE
LE SOLEIL

« Il y eut une situation exposée sur la place publique, il y a eu une opinion d'un juriste du gouvernement, il y a une lettre envoyée par le ministre responsable au nom du gouvernement disant à Hydro-Québec de prendre des recours pour récupérer ces actions, dans mon esprit, il y a peu de marge pour des interprétations faites sur l'opinion du juriste. Il y a des indications très claires sur la voie à emprunter », de dire le ministre au cours d'un point de presse à sa sortie de l'Assemblée nationale.

Le patron

Le ministre a mentionné à plu-



Mario BERTRAND

sieurs reprises que le gouvernement est le patron, l'actionnaire en fait, d'Hydro-Québec et que celle-ci doit se comporter de façon « responsable ».

Quand un journaliste lui a mentionné qu'il ne donnait pas le choix à Hydro-Québec, M. Sirros

a convenu que « c'est une conclusion qui suit une certaine logique ».

Largué par Hydro

M. Sirros a, par ailleurs, repoussé les allégations de Mario Bertrand voulant qu'on l'ait largué rapidement pour des raisons de proximité d'élections générales. La décision de récupérer ces actions qui valent près de 1 million \$ maintenant repose uniquement sur l'avis juridique soutient-il.

Vendredi dernier, Hydro-Qué-

bec a donné l'impression de résister à la demande du ministre en faisant valoir qu'elle disposait d'un avis juridique qui n'avait rien trouvé de répréhensible dans le comportement de M. Bertrand.

Tous les recours

Quant à l'ancien homme fort du premier ministre Robert Bourassa — il a été son chef de cabinet pendant quatre ans —, il fait savoir de Paris où il séjourne qu'il prendrait tous les recours pour ne pas remettre ces actions.

Dans un autre communiqué émis dimanche soir, M. Bertrand affirme qu'il n'a pas commis de geste illégal, qu'il a agi en toute transparence puisque tout le monde à Hydro-Québec, Nouvellet et M3i savait qu'il siégeait au conseil d'administration de la société d'État.

Il se dit convaincu que les avocats du gouvernement et ceux d'Hydro-Québec en viendront à la conclusion qu'il n'a spolié personne.

Le PQ ramène le débat politique aux années 70, dit l'Action démocratique

QUÉBEC — Avec un programme politique « irresponsable » et un lot de promesses semées à tous les vents, le Parti québécois ramène le débat électoral à celui des années 70, affirme le chef de l'Action démocratique du Québec (ADQ), Mario Dumont.

par GILBERT LEDUC
LE SOLEIL

Le jeune chef politique est déjà sur le chantier de la guerre. Hier, à Québec, où il présentait à la presse 19 porte-parole de l'ADQ dans les grands dossiers de la vie québécoise, M. Dumont a dirigé la salve d'artillerie contre le Parti québécois, notamment contre la stratégie électorale de la formation de Jacques Parizeau visant à amadouer le peuple en prévision du référendum sur la souveraineté.

« À écouter le PQ, après les élections, l'argent coulera à flot. Les vannes seront ouvertes. On promet n'importe quoi. Je n'ai pas encore entendu ce parti dire non à ce que ce soit », dénonce Mario Dumont. « Alors, de deux choses l'une, ou bien le PQ va plonger le Québec dans la plus profonde crise financière que l'on puisse imaginer ou bien il ment à la population ».

L'ancien leader des jeunes libéraux s'en est ensuite pris au programme politique du PQ qu'il a qualifié « d'irresponsable ». Selon

M. Dumont, ce qui sème l'inquiétude sur les marchés internationaux ce n'est pas la souveraineté du Québec mais la vision sociale-démocrate du parti qui fait de la souveraineté du Québec l'article premier de son programme. Une approche qui se résume, selon Mario Dumont, « au gaspillage et au grossissement de l'État ». Il ajoute que le glas des gouvernements à tendance sociale-démocrate à travers le monde a déjà sonné.

« Chaque chose en son temps », propose le chef de 24 ans à Jacques Parizeau. Au lieu de commencer à paver la voie de la souveraineté, il l'invite à « remettre à jour » sa pensée économique.

Par ailleurs, Mario Dumont en-

tend bien croiser le fer avec Jacques Parizeau et Daniel Johnson dans un éventuel débat des chefs.

30 à 35 candidats
Silencieux sur l'état des finances de l'Action démocratique du Québec à quelques semaines seulement du scrutin général, Mario Dumont précise que son parti peut déjà compter sur un nombre de « 30 à 35 candidats ».

Il a annoncé, hier, la composition de son équipe de porte-parole dont plusieurs ont déjà décidé de tenter l'aventure électorale. C'est le cas de Gaétane Lamontagne, responsable du dossier Famille et qui sera vraisemblablement candidate dans la circonscription de Louis-Hébert. Pour sa part, Maurice Angéhart, maire de Gascons, porte-parole des dossiers Mines et Pêcheries, sera candidat dans Bonaventure. Dans Saguenay, Armand Maltais, responsable du Développement régional dans le « cabinet fantôme » de Mario Dumont, briguera également les suffrages.

Dans la région de Québec, l'ADQ s'organise lentement. Laurent Pagé, un ancien du Bloc québécois dans Charlesbourg, vient de prendre les guides de l'organisation. Deux candidats sont déjà en lice, les deux dans les Chutes-de-la-Chaudière, Jacques Busières et André Fournier.

On prévoit des annonces prochaines pour les circonscriptions de La Peltre, Vanier, Jean-Talon, Charlevoix et Taschereau.

Un courtier « Parizeau n'est pas malin »

MONTRÉAL (PC) — Les relations troubles entre les gens d'affaires et le Parti québécois sur le terrain de la souveraineté se sont quelque peu envenimées, hier, alors que le secteur privé a rappelé qu'il n'aimait pas se faire bosculer.

Dominik Dlouhy, courtier montréalais en investissements qui représente des intérêts européens, a indiqué que le Parti québécois envoie de dangereux signaux aux investisseurs étrangers en menaçant les banques qui préviennent leurs clients des coûts de la souveraineté.

« Ce n'est pas très malin », a indiqué le courtier, faisant référence au discours de Jacques Parizeau, dimanche, qui stigmatisait la Banque de Montréal après les propos tenus par son économiste en chef, Lloyd Atkinson, la semaine dernière.

Devant un auditoire de gens d'affaires canadiens, M. Atkinson avait estimé que le PQ créerait « beaucoup de peur » sur les marchés financiers s'il amorçait les négociations sur la souveraineté tout de suite après son élection.

La réponse de Saturn
au fameux

« Quand
je magasine
une auto,
je veux
qu'on
me donne
tous les
détails. »

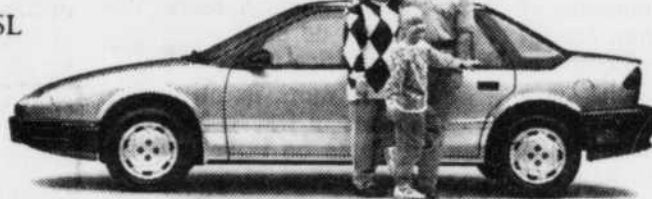


L'automobile réinventée de toutes pièces



Les Retrouvailles Saturn, les 24 et 25 juin 1994

Saturn SL



189 \$/mois. 36 mois.
Versement initial de 1560 \$.

Paiements basés sur la Saturn SL 94, radio AM/FM stéréo, sac gonflable côté conducteur, banquette arrière divisée rabattable, colonne de direction réglable, télécommande d'ouverture du coffre, essuie-glace à balayage intermittent, PDSF de 11 995 \$, excluant taxes, immatriculation et assurances. Versement initial de 1560 \$, premier paiement de 189 \$ et dépôt de garantie de 300 \$ requis à la signature du contrat pour un total de 2049 \$ plus taxes. Sujets à l'approbation du crédit. Des frais de 5¢ du kilomètre s'appliquent après 72 000 km. Aucune obligation d'achat. Autres options et versements initiaux disponibles. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails.

Saturn SC1



229 \$/mois. 36 mois.
Versement initial de 1674 \$.

Paiements basés sur la Saturn SC1 94 1SA, radio-cassette AM/FM stéréo, sac gonflable côté conducteur, banquette arrière divisée rabattable, colonne de direction réglable, télécommande d'ouverture du coffre, essuie-glace à balayage intermittent, PDSF de 14 295 \$, excluant taxes, immatriculation et assurances. Versement initial de 1674 \$, premier paiement de 229 \$ et dépôt de garantie de 300 \$ requis à la signature du contrat pour un total de 2203 \$ plus taxes. Sujets à l'approbation du crédit. Des frais de 5¢ du kilomètre s'appliquent après 72 000 km. Aucune obligation d'achat. Autres options et versements initiaux disponibles. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails.

Saturn SW1



229 \$/mois. 36 mois.
Versement initial de 1524 \$.

Paiements basés sur la Saturn SW1 94, radio-cassette AM/FM stéréo, sac gonflable côté conducteur, colonne de direction réglable, servodirection, essuie-glace à balayage intermittent, PDSF de 14 045 \$, excluant taxes, immatriculation et assurances. Versement initial de 1524 \$, premier paiement de 229 \$ et dépôt de garantie de 300 \$ requis à la signature du contrat pour un total de 2053 \$ plus taxes. Sujets à l'approbation du crédit. Des frais de 5¢ du kilomètre s'appliquent après 72 000 km. Aucune obligation d'achat. Autres options et versements initiaux disponibles. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails.

STE-FOY SATURN SAAB ISUZU
Ste-Foy
653-1312

SATURN SAAB ISUZU RIVE-SUD
Lévis
835-1888

SATURN ISUZU DU SAGUENAY
Chicoutimi
549-3320

Faites des
économies
substantielles !

Abonnez-vous :
647-3333 (Québec)
ou au 1-800-463-2362 (régions)

LE SOLEIL

Ottawa nie que le collège de Kingston doive être agrandi

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a nié formellement, hier, que le collège de Kingston doive être agrandi à un coût pouvant atteindre 75 millions \$ afin d'y accueillir les élèves-officiers des collèges militaires de Saint-Jean et de Victoria, en Colombie-Britannique.

« Il n'y a pas de 60 ou 75 millions \$ qui soient prévus pour Kingston », a déclaré le ministre des Affaires intergouvernementales Marcel Massé, hier, aux Communes.

Le ministre Massé a précisé que seuls des travaux de réfection de la salle à manger des élèves-officiers sont en cours à Kingston. Ces réaménagements, a-t-il précisé, ont été autorisés par le précédent gouvernement conservateur, et bien avant que les libéraux ne décident de concentrer l'éduca-

tion de tous les élèves-officiers de la Défense à Kingston.

Questionnée plus tôt sur le même sujet, la vice-première ministre, Sheila Copps, a également nié hier que la formation d'un élève-officier à Kingston coûtera plus cher qu'à Saint-Jean.

« Ça ne coûtera pas un sou de plus pour les étudiants formés à Kingston que ça n'en coûtait à Saint-Jean », a-t-elle répondu aux questions du chef de l'Opposition, Lucien Bouchard.

Chrétien de plus en plus populaire

OTTAWA (LE SOLEIL) — La lune de miel entre les Canadiens et leur gouvernement se poursuit.

Les libéraux, avec 55 % des intentions de vote dans l'ensemble du pays, jouissent de 39 points d'avance sur le Parti réformiste, encore bon deuxième. La popularité du parti de Jean Chrétien varie de 48 % en Colombie-Britannique à 62 % en Ontario. Le parti conservateur de Jean Charest, avec 8 % des intentions de vote, est encore loin des 16 % de suffrages recueillis à la dernière élection du 25 octobre.

En fait, dans toutes les régions du pays, c'est une véritable lutte à deux qui oppose les libéraux au Parti réformiste au Canada anglais (sauf dans les Maritimes), et au Bloc au Québec.

La formation de Lucien Bouchard ne recueille cependant plus

que 37 % des intentions de vote au Québec contre 49 % aux élections d'octobre. Treize points devant le Bloc québécois, les libéraux obtiennent 50 % des intentions de vote (17 points de plus qu'aux dernières élections générales).

« De tels résultats suggèrent que Jean Chrétien et son parti ont une clientèle au Québec à laquelle ils pourront faire valoir les avantages du fédéralisme en temps et lieu », affirme l'auteur du sondage, Angus Reid, réalisé au début du mois.

L'échantillon compte 1508 personnes dans l'ensemble du Canada, dont 401 au Québec, ce qui augmente sensiblement la marge d'erreur pour les résultats par province.

L'école dénonce les mêmes stéréotypes sur le sexe et la violence qu'en 70

QUÉBEC — Des élèves de l'élémentaire et du secondaire ont presque repris en tous points, hier, les dénonciations antisexisme et antiviolen- ce du Québec des années 70, à l'intérieur d'un concours scolaire organisé par un syndicat de professeurs.

par ALAIN BOUCHARD
LE SOLEIL

La femme n'est pas sur terre pour faire le ménage... C'est autant à l'homme qu'à la femme de faire la cuisine et d'élever les enfants... Une fille peut réussir autant qu'un garçon... Le hockey télévisé est trop violent... Essayons de bâtir un monde de paix où tous les gens seront égaux...

Ainsi déferlait la littérature que 41 jeunes Québécois de 8 à 16 ans sont venus eux-mêmes rendre publique à Québec, après avoir été préférés à 1060 autres participants. C'est le Conseil syndical de Québec de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) qui avait lancé et piloté le concours.

« Si les choses sont encore dites de cette façon, c'est qu'elles doivent refléter des situations qui existent toujours », a déclaré au SOLEIL le porte-parole syndical Alain Pélissier, lui-même professeur d'histoire. Il estime que les choses n'ont peut-être pas changé tant que ça, « à la lumière de ce qu'entendent et voient nos enseignants dans leurs classes ».

Ce concours voulait ouvertement amener les jeunes à prendre parti contre la violence verbale et physique, de même que contre les préjugés sexistes. Il était animé par un enseignant de Charlesbourg, M. Jacques Brodeur, ce même professeur d'éducation physique qui, il y a quelques années, avait organisé une vaste campagne antijouets de guerre.

Quatre situations

Les élèves étaient invités à corriger quatre situations estimées incorrectes, dans un texte d'au-



Ce concours voulait ouvertement amener les jeunes, dont ces deux jeunes filles, à prendre parti contre la violence verbale et physique et les préjugés sexistes.

moins 10 lignes. Un : une fillette est toujours seule dans son coin à faire rire d'elle. Deux : une enquête révèle que les cégépiennes rêvent de se marier, d'avoir des enfants et de rester les élever à la maison. Trois : un arbitre de hockey donne deux petites minutes de punition à un « barbare » qui décapite quasiment l'étoile de l'équipe adverse. Quatre : après le festin du Jour de l'An, les hommes vont s'asseoir dans un coin à s'échanger des blagues sur les

femmes, pendant que celles-ci font la vaisselle.

Situations un peu grosses ?

« Ce sont celles qui firent consensus parmi plusieurs, chez les enseignants concernés, répond M. Pélissier. Il faut donc croire qu'elles collent à quelque chose ».

Les élèves couronnés hier, deux fois plus de filles que de garçons, provenaient d'une douzaine de commissions scolaires s'étendant de Pohénégamook à Mont-

réal. Le sujet le plus populaire a été celui de la petite fille laissée seule dans son coin : 736 textes sur 1501.

« Nous ne sommes plus au temps des Pierrafeu ! » s'exclame l'une des auteures à propos des rapports hommes-femmes.

Au moment même où le grand succès cinématographique de l'heure est justement un remake des Flintstones et de Fred Caillou...

Les détails des coupures de l'État seront précisés le 15

QUÉBEC — C'est dans quelques jours à peine, le 15 juin, que les ministères et organismes du gouvernement du Québec devront soumettre au Conseil du Trésor les mesures retenues pour atteindre les objectifs de compressions supplémentaires imposées par le ministre des Finances, André Bourbeau, dans son dernier budget.

par GILBERT LEDUC
LE SOLEIL

Guidé par la volonté d'intensifier la rationalisation des dépenses gouvernementales, le ministre Bourbeau annonçait, le 12 mai, que les ministères et organismes devraient se serrer la ceinture pour économiser une autre somme de 520 millions \$. Une économie additionnelle qui vient s'ajouter aux coupures de 1,6 milliard \$ annoncées lors du dépôt des crédits 1994-95.

Pour ce faire, le gouvernement demande aux ministères et organismes de réduire de 2 % leur effectif (une coupe qui s'additionne aux effets de la loi 198 sur la diminution du personnel), de compresser de 30 % les dépenses de fonctionnement (autres que la rémunération), de diminuer de 10 % les dépenses de transferts et d'accroître les crédits périmés de 150 millions \$.

Hier, à l'Assemblée nationale, la députée péquiste de Terrebonne, Jocelyne Caron, a vainement tenté de déposer une missi-

ve envoyée, le 1er juin, par le sous-ministre associé au personnel et à l'administration au ministère de la Justice, Rodrigue Desmeules, aux dirigeants des organismes se trouvant sous la responsabilité de ce ministère.

Dans le mémo, dont LE SOLEIL a obtenu copie, M. Desmeules demande aux dirigeants d'organismes de lui faire part, d'ici jeudi, des mesures retenues pour réaliser les compressions imposées par le budget Bourbeau.

En conclusion M. Desmeules rappelle, « le caractère incontournable des cibles fixées par le Conseil du Trésor à chacun des ministères et organismes ».

CORRECTION de la myopie et de l'astigmatisme au LASER

Dr Yolande Dubé m.d.
D.A.B.O. FRCS (C)
Ophtalmologiste

Pavillon du Jeffery Hale
1270, chemin Sainte-Foy

Pour information : (418) 687-3326

CLIC SAINTE-FOY

NOUVELLES SESSIONS DE COURS D'ANGLAIS

FORMULE : Petites équipes (élèves de même niveau)

BUT : Base solide pour fonctionner en milieu anglais (téléphone, réunions, vente, relations humaines, actualité)

Session régulière

- Du 27 juin au 2 septembre 1994
- 45 heures sur 10 semaines
- Coût : 359 \$

Session intensive

- Du 18 au 29 juillet 1994
- 30 heures sur 2 semaines
- Coût : 239 \$

Inclus : matériel didactique, taxes, attestation de fin de programme

Reçu officiel pour fins d'impôt
Nombre de places limité
659-2542

Accréditation à la CFP 03F005302-1

UN SPAGHETTI GRATUIT

Présentez ce coupon. Il vous donne droit à un spaghetti gratuit lorsque vous en achetez un de même valeur au prix courant. Pour dégustation sur place seulement. Valable en tout temps. Un coupon pour 2 personnes. Valable jusqu'au 10 juillet 1994.

CHARLESBOURG 627-0161
SAINTÉ-FOY 659-5628

HISTOIRE D'UN ROYAUME

Spectacle, croisière

Tour de ville La Baie, guide et taxes

24 juin, 1er, 2, 7, 9, 16, 23, 30 juill. (1 jour) **99\$**

7, 23 juill. (2 jours) **239\$**

CASINO DE MONTRÉAL

IMAX (Titanic), oratoire St-Joseph, souper-spectacle Le Baron Fou

12 juin, 2 et 9 juillet (1 jour) **115\$**

VOYAGES SOLANGE GOULET
626-8966, 681-1456, 657-2004

DIFFICILE de vous adapter à vos foyers progressifs ?

Deux problèmes majeurs en sont souvent la cause : mauvaises décentrations et qualité douteuse.

Exigez

NIKON

c'est la perfection. Exigez la qualité LANGTECH, exclusive chez

Jacques Langlois

LIMOULOU - 455, 3e Avenue 523-6690
STE-FOY - 1113, rue de l'Église 659-3616
MAIL CENTRE-VILLE - 460, St-Joseph 529-9351

MAILLOTS 1994

exclusif

LE MAILLOT PANNE DE VELOURS

39.95

nouveau tissu, nouvelle texture miroitante pour un maillot 45% polyester, 45% coton, 10% spandex super-extensible, forme nageur. superbe en vert forêt ou noir. 8 à 14, rég. 55.00

la maison

simons

PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

Nos meilleures valeurs!

Le plus important réseau de concessionnaires au Québec veut vous offrir, chaque jour, un maximum de valeur à un prix minimum.



Elle vous offre ce qu'il vous faut

Firefly 3 portes 1994

169\$*/mois
pour 36 mois



1er mois gratuit!

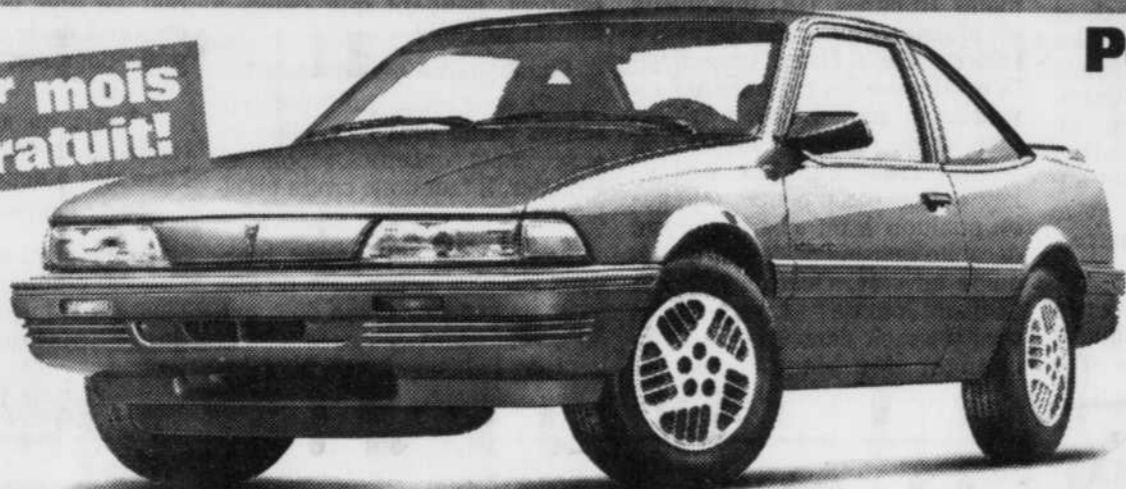


- Très grande économie d'essence
5,4 l/100km en ville (52 mi/gal)
4,3 l/100km sur la grande route (66 mi/gal)*
- Boîte manuelle 5 vitesses
- Suspension indépendante aux 4 roues

- Servo-freins
- Siège arrière à dossier rabattable
- Volant auto-basculant
- Essuie-glace à balayage intermittent
- Désembueur de lunette arrière

Année après année, le choix populaire des consommateurs

1er mois gratuit!



Pontiac Sunbird LE 2 portes 1994



199\$*/mois
pour 36 mois

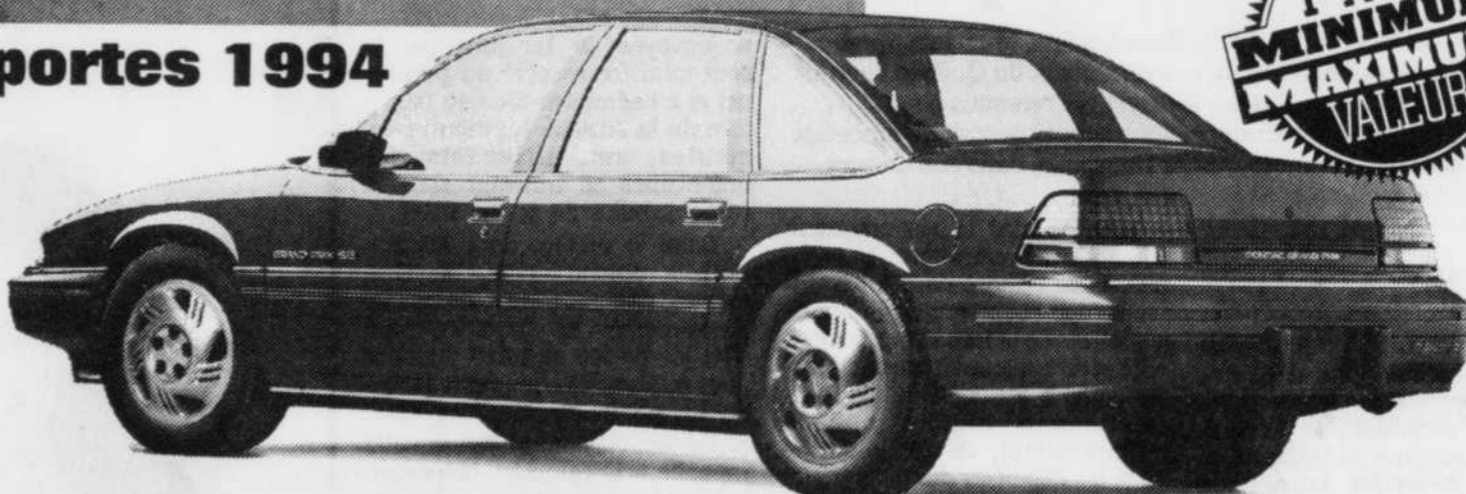
- Moteur 2 litres
- Boîte manuelle 5 vitesses
- Freins antiblocage (ABS) aux 4 roues
- Radiocassette AM-FM stéréo
- Verrouillage électrique des portes

- Sièges baquets inclinables
- Vitres teintées
- Aileron arrière
- Rétroviseurs gauche et droit
- Chauffe-moteur

Élegance et performance à prix abordable

Pontiac Grand Prix SE 4 portes 1994

19 794\$**
ou
339\$*/mois
pour 36 mois



- Moteur V6 de 3,1 litres de 160 chevaux
- Sacs gonflables côtés conducteur et passager
- Boîte automatique électronique 4 vitesses à surmultipliée

- Climatiseur à commande électronique
- Radiocassette AM-FM stéréo à inversion automatique
- Freins antiblocage (ABS) aux 4 roues

- Panneaux de carrosserie en acier galvanisé
- Freins à disque aux 4 roues
- Système antivol PASS-Key II
- Sièges baquets inclinables

- Régulateur de vitesse
- Verrouillage électrique des portes
- Lève-glaces et rétroviseurs électriques
- Enjoliveurs bouillonnés de 15"
- Phares antibrouillard

Une vedette de la durabilité avec ses panneaux de polymère



Pontiac Trans Sport SE 1994

18 994\$**

- Moteur V6
- Freins antiblocage (ABS) aux 4 roues
- Panneaux de carrosserie en polymère antichocs et antirouille
- Sac gonflable côté conducteur
- Extérieur redessiné
- Climatiseur
- 7 sièges baquets indépendants
- Radiocassette AM-FM stéréo, 4 haut-parleurs
- Poutres de sécurité dans les portières
- Système de chauffage à l'arrière à contrôle indépendant
- Chauffe-moteur
- Phares antibrouillard
- Moulures de bas de caisse

GENERAL MOTORS
GARANTIE TOTAL
3 ANS / 60 000 km - SANS FRANCHISE**

Assistance ROUTIÈRE 24h



Les vraies bonnes affaires, c'est chez nous!

Offres d'une durée limitée réservées aux particuliers, s'appliquent aux véhicules neufs 1994 en stock comportant les équipements décrits ci-dessus. Photos à titre indicatif seulement. Les prix des concessionnaires peuvent varier. *Prix basé sur un bail de 36 mois, avec versement initial (ou échange équivalent) de 1 280\$ pour la Firefly, de 1 100\$ pour la Sunbird et de 2 000\$ pour la Grand Prix, transport et préparation inclus. Premier paiement gratuit pour la Firefly et la Sunbird. Dépot remboursable de 300\$ pour la Firefly et la Sunbird et de 400\$ pour la Grand Prix exigé. Taxes en sus. Kilométrage limité à 72 000 km. Le coût du kilométrage excédentaire est de 5 c par kilomètre. Sujet à l'approbation du crédit. **Préparation incluse. Taxes et transport en sus. ***Selon la première éventualité. *D'après le guide de consommation de carburant de 1994 de Transport Canada. 1L Assistance routière est offerte sur les modèles GM 1994. Durée: 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails.



Le président du CRTC, Keith Spicer, croit à la bonne foi des cablodistributeurs anglophones.

Le CRTC autorise le réseau des informations continues françaises

OTTAWA (PC) — La Société Radio-Canada pourra aller de l'avant avec son nouveau Réseau d'information, mais rien ne garantit que tous les francophones du pays y auront accès.

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) donne son aval à dix des 48 projets de télévision spécialisée soumis, retenant deux services français et huit anglais. Mais il refuse la demande des francophones de l'extérieur du Québec qui voulaient forcer les cablodistributeurs à offrir le nouveau service de Radio-Canada, d'un océan à l'autre.

RDI sera optionnel et si l'on s'attend à ce qu'il soit disponible au Québec, aucun cablodistributeur ne sera obligé de le transmettre. Le CRTC se fie à la promesse des cablodistributeurs d'offrir tous les nouveaux services lorsqu'ils entreront en ondes en jan-

vier. L'engagement ne précise pas ce qu'on fera des services dans la langue de la minorité.

Keith Spicer se dit confiant de voir RDI dans presque tout le pays. « Les compagnies de câble savent très bien que nous voulons, pour des raisons d'unité nationale, que les Canadiens aient accès aux nouvelles de tout le pays, en anglais et en français. Si Radio-Canada trouve, après quelques mois, que ça ne marche pas, la porte est grande ouverte pour une demande pour imposer RDI au Canada anglophone ».

Le Conseil pense avoir une nouvelle arme pour convaincre les compagnies du Canada anglais qui, actuellement, doivent offrir à leurs clients un signal canadien

pour pouvoir transmettre deux réseaux américains. A partir du 1er janvier prochain, elles devront offrir un canal canadien pour chaque canal américain.

Le CRTC a accordé une licence au réseau Arts et Divertissement, un projet du groupe Astral. Le service présentera des documentaires, du cinéma, des séries dramatiques et des arts de la scène.

Au Québec, les deux réseaux français devraient être disponibles en service de base, à un prix de gros de 1,60\$ par mois.

La décision a été prise en tenant compte de l'impact des nouveaux services sur les réseaux actuels, le prix de l'abonnement et l'accroissement de la production audiovisuelle canadienne. Au Québec, la taille restreinte du marché a été un facteur déterminant.

Les services anglais autorisés comptent six chaînes spécialisées, offertes à un prix de gros variant entre 1,70\$ et 3\$, et deux services de télévision payante pour l'Est et l'Ouest du pays. Les six services spécialisés sont The Country Network, le canal culturel Bravo!, la chaîne Showcase dédiée aux fictions et aux dramatiques canadiennes, Discovery, le canal féminin Lifestyle et la chaîne YOU: Your Channel intéressée aux relations interpersonnelles.

Le CRTC compte recevoir de nouvelles demandes d'ici le 30 juin 1995 pour des services qui entreraient en ondes en janvier 1997.

Selon M. Spicer, il s'agirait de la dernière ronde du genre avant l'introduction complète, d'ici l'an 2000, de la télévision à la carte.

Plus de souplesse pour les nouveaux services

MONTREAL — Les deux chaînes câblées francophones autorisées par le CRTC pourraient être vendues selon un mode de tarification étagée, déjà en usage au Canada anglais et qui donne plus de souplesse à l'abonné.

par PIERRE ROBERGE
de la Presse canadienne

Sinon elles seraient au service de base, suivant l'engagement des compagnies de câble du Québec, devant le CRTC cet hiver, de rendre disponibles les nouvelles chaînes francophones autorisées.

La tarification étagée permettrait un service de base « brut » moins cher, un service de base « étendu » un peu plus cher et divers volets incluant les chaînes payantes, à tarif variable selon les choix de l'abonné.

L'octroi de licences à RDI (Radio-Canada) et à une chaîne de documentaires et longs métrages (groupe Astral) « représente une opportunité de marketing, pour arriver à une meilleure pénétration des marchés », dit Jean-Paul Galarneau, porte-parole de Vidéotron qui ajoute que durant les prochains mois, « il faudra analyser, en repartant à zéro, la question des tarifs ».

Vidéotron et les autres compagnies de câble préfèrent que toutes les nouvelles chaînes soient prêtes en même temps, au début de 1995, pour n'avoir à préparer qu'un seul ajustement de tarifs.

Les francophones

Pour la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, on compte en appeler auprès du cabinet fédéral pour rendre le service RDI obligatoire dans les provinces où les francophones sont minoritaires.

Marc Godbout, directeur général de l'organisme, a déclaré, indigné : « On voit la décision du CRTC comme une abdication totale face à l'industrie. C'est vraiment insultant de voir ce que le CRTC a fait. »

Et M. Godbout ne croit pas à l'incitation que le CRTC voit, pour les cablodistributeurs, d'offrir le RDI en marché anglophone grâce à sa nouvelle politique qui imposera un canal canadien pour chaque canal américain, et au prix intéressant le prix, 0,10 \$ par mois dans les marchés anglophones.

Les recalés

Parmi les promoteurs ayant subi un refus, le groupe Cogeco proposait une chaîne de variétés combinant contenus canadien et américain.

« Certes nous sommes déçus, dit Louis Audet, président de Cogeco. Mais il y avait 48 projets au départ, il faut être raisonnables aussi... Même si nous sommes convaincus de la validité de notre projet. »

Cogeco exploitant aussi des territoires câblés, au Québec et hors Québec, M. Audet voit en ces 10 chaînes autorisées « une chance d'élargir notre palette ».

Jean Fortier, responsable du projet Chapiteau, aussi recalé, a reçu « avec étonnement » la décision du CRTC. Proposée par cinq diffuseurs conventionnels, cette chaîne à la carte aurait combiné des arts de la scène et des émissions ayant déjà obtenu du succès à l'antenne de ces cinq diffuseurs.

Selon M. Fortier, également cadre à Télévision Quatre Saisons, les cinq partenaires n'excluent pas de faire à nouveau une demande, en juin 1995.

Grand jour

Un dirigeant d'Astral, Pierre Roy, dit que la chaîne de documentaires et longs métrages (dramatiques et arts de la scène) pourrait s'appeler A & D Télévision et qu'il est envisagé de la lancer au début de 1995.

« C'est un grand jour pour le documentaire », dit-il du feu vert du CRTC. La soirée (de 18h à 23h) sera en effet vouée aux documentaires, sept jours par semaine et A & D Télévision ne vendra aucun temps commercial.

Au total, le contenu sera canadien à 30 %; de plus Astral s'engage à y investir 1 million\$ par année en doublage. « Le public, les producteurs et les artisans y trouvent leur compte », affirme M. Roy. À Radio-Canada, le président Tony Manera salue « la confiance qu'accorde le CRTC... qui permet à RC de remplir plus adéquatement son mandat » avec le Réseau de l'information (RDI) dont la naissance est annoncée pour le 1er janvier.

De son côté, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) se félicite de l'autorisation de RDI, et suggère que l'on « offre généreusement à TVA de collaborer à la nouvelle chaîne ». Le réseau privé avait été, comme Cogeco, de la préparation du projet mais, peu avant les audiences du CRTC, s'était désisté pour appuyer le projet Pelmorex de canal d'information.

La Fédération regrette cependant le rejet de Chapiteau et doute fort que Arts et Divertissements dont le contenu sera surtout composé de productions étrangères (contenu canadien minimum limité à 30 %), soit l'importante contribution à l'industrie de la production télévisuelle que l'on attend.

Voir la chronique de Ghislaine Rheault en page B-3

En période d'incertitude économique, comment obtenir un rendement supérieur sur vos placements sans prendre de risques?



Compte Placement National garanti^{MC}

INVESTISSEMENT SANS RISQUE SANS FRAIS

Les avantages liés aux placements déposés dans ce compte :

- CAPITAL GARANTI*
- TAUX D'INTÉRÊT GARANTI*
- AUCUNE SURPRISE
- RENDEMENT PLUS ÉLEVÉ

LÉVESQUE BEAUBIEN GEOFFRION INC. a créé le compte Placement National garanti afin de vous offrir un compte dans lequel vos placements vous rapportent un revenu supérieur sans que vous ayez à courir les risques qui se rattachent habituellement aux investissements offrant des rendements élevés.

8

3/4%**

Intérêt composé annuel
Émetteur : Province de Québec
Échéance : 30 juin 1999

Les placements déposés dans le compte Placement National garanti sont garantis sans limite par le gouvernement fédéral ou l'un des gouvernements provinciaux du Canada et le rendement n'est pas influencé par les fluctuations du marché durant le terme*. Aucun autre compte ne vous offre des placements couverts par une telle garantie.

LÉVESQUE BEAUBIEN GEOFFRION INC.

Pour ouvrir votre compte Placement National garanti communiquez avec LÉVESQUE BEAUBIEN GEOFFRION INC.

1-800-550-TAUX (8289)

* Le compte Placement National garanti est une marque de commerce de LÉVESQUE BEAUBIEN GEOFFRION INC., qui sert les Canadiens depuis 1902 et dont l'actionnaire majoritaire est la Banque Nationale du Canada.

QUAND NOUS VOUS PROPOSONS UN PRODUIT FINANCIER, C'EST DU SOLIDE.

* Dans la mesure où vous maintenez votre placement jusqu'à l'échéance. ** Taux sujet à changement sans préavis.

EAGLE SUMMIT FAMILIALE

LE MEILLEUR PRIX DU PREMIER COUP!

Faites confiance à Chrysler

GOSSSELIN

5000, 3e Avenue Ouest
Charlesbourg 622-7566

CARRERA

VERRES SOLAIRES UV 400
AJUSTÉS À VOTRE VUE

20 \$*

À L'ACHAT DE LUNETTES
DE SOLEIL
à partir de 79[¢]

Paulin
OPTICIEN

5000, 3e Avenue Ouest
Charlesbourg 622-7566

Les écoles de la région ont aussi besoin d'entretien

QUÉBEC — La situation des écoles dans la région n'est pas dramatique, mais pour maintenir le parc immobilier en bon état, Québec devra hausser dans un avenir prochain les budgets qu'il accorde aux commissions scolaires.

par FRANÇOIS POULIOT
LE SOLEIL

C'est ce qui se dégage d'un survol effectué auprès des directeurs des ressources matérielles de la Commission scolaire des écoles catholiques, de la Commission scolaire des Découvreurs et de la Commission scolaire Lévis-Bellechasse.

Sur une échelle de 10, les porte-parole de ces institutions donnent une note qui varie entre 7 et 7,5 lorsqu'on leur demande d'évaluer l'état de leurs bâtisses.

« Globalement, les programmes de prévention ne sont pas suffisants, mais ils permettent quand même de rénover et de réparer. C'est dans les années à venir que ça va prendre des sous parce que les écoles vieillissent toutes en même temps », explique Michel Lamy de Lévis-Bellechasse.

Pour ses 42 bâtisses, il bénéficie annuellement d'un budget qui tourne autour de 700 000 \$ à 800 000 \$. « Avec cette somme, on essaie de prévenir », dit-il. Combien il faudrait pour guérir? « À un million, je commencerais à jaser et même là, je pourrais l'utili-

ser uniquement pour retaper le vieux centre administratif de Pointe-Lévis! ».

À court terme, ce qui l'inquiète, c'est la nouvelle norme environnementale qui oblige à remplacer, d'ici 1996, tous les réservoirs de chauffage qui ont plus de 25 ans.

« Chez-nous, ça va coûter presque un million de dollars et le gouvernement ne semble pas prêt à nous aider beaucoup. C'est de l'argent qu'on va devoir prendre sur nos budgets d'opération et qu'on ne pourra pas mettre ailleurs ».

À la CECQ, Jean-Pierre Blanchet déplore que les commissions scolaires ne soient pas admissibles au programme fédéral-provincial sur les infrastructures que les gouvernements ont signé avec les municipalités. « J'avais pensé monter un projet avec ce programme pour l'école Saint-François-d'Assise, mais on a dû abandonner l'idée ».

L'école de Limoilou, construite en 1921, a besoin à moyen terme d'une cure de rajeunissement évaluée à 2,5 millions \$. Les marches de la plupart des escaliers sont arrondies, les corridors sombres, la

fournaise tire la langue et la briquerie commence à manquer de mortier. Les écoles Sacré-Coeur et

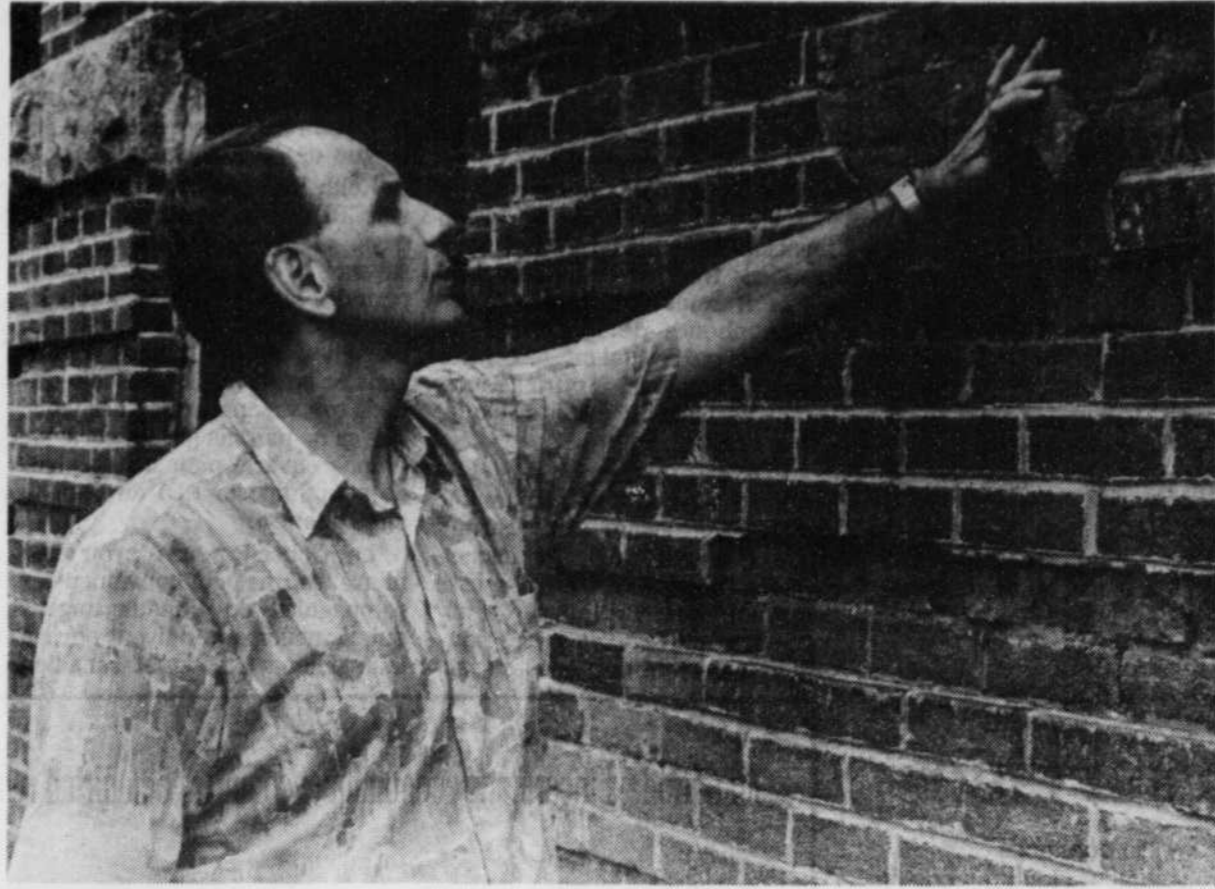
Saint-Maurice ont également besoin d'injections respectives de 2,4 et 1,5 millions \$.

On va cette année puiser au budget courant (entre 700 000 \$ et 1 million \$) pour les réparations

les plus urgentes. Mais il va falloir d'autres fonds pour les gros travaux. « Depuis 10 ans que je suis en poste, mon budget n'a été indexé qu'une seule année, et depuis au moins deux ans, il a été coupé », note au passage M. Blanchet.

La Commission scolaire des Découvreurs semble être celle qui s'en tire le mieux. La moyenne d'âge de ses quelque 30 bâtiments est plus basse qu'ailleurs. « Avec les mouvements de population dans l'est de Sainte-Foy au profit de l'Ouest, il s'est vendu quelques écoles et il s'en est construit d'autres », explique M. Gilles Chrétien. Il donne quand même une note de 7 sur 10 à l'ensemble du parc immobilier qui, annuellement, a droit à une enveloppe de rénovation d'environ 1 million \$. **95 % des écoles en bon état**

Le ministère de l'Éducation a aussi réagi, hier, à l'étude commandée par la fédération des commissions scolaires. L'attachée de presse du ministre, Mme Sophie Gagnon, a notamment rappelé qu'en 1988, une autre étude, basée sur les déclarations des commissions scolaires, avait conclu que 95 % des bâtiments scolaires étaient en bon état.



L'école Saint-François-d'Assise, de Limoilou, est l'une de celles qui a le plus besoin d'une cure de rajeunissement. Comme le montre son directeur Denis Vachon, certains murs extérieurs commencent à manquer de mortier.

Moyens de pression à Radio-Canada

QUÉBEC — Un arrêt de travail surprise des techniciens de Radio-Canada a privé les auditeurs de la radio de la société d'état de tout le Québec de radiojournaux nationaux, hier matin de 7 h 30 à 10 h 30. Certaines stations du Québec ont même dû présenter une programmation entièrement musicale durant ces trois heures.

par VINCENT MARISSAL
LE SOLEIL

Les techniciens des stations de Montréal, Chicoutimi, Matane et Sept-Îles ont quitté le travail à 7 h 30, paralysant toute les émissions locales en plus des émissions du réseau (radiojournaux, *Tout compte fait* et la première heure de *En direct*, animée par Christiane Charette).

Les émissions maison des stations de Québec, Rimouski et Moncton ont été diffusées normalement, mais ces trois stations ont elles aussi dû meubler les cases de la grille horaire réservées aux informations nationales par de la musique.

Sans convention collective depuis mai 1992, les 908 techniciens membres du Syndicat des techniciens du réseau français de Radio-Canada (STRFRC), ont décidé dans une proportion de 60 % d'engager des moyens de pression pour forcer la main de l'employeur.

La programmation de la télévision et de la radio de la SRC pourrait être de nouveau perturbée au cours des prochains jours, a indiqué hier le président du STRFRC, Jean-Paul Rouillard.

Hier matin à Montréal, les techniciens ont manifesté devant la Maison de Radio-Canada vêtus de T-shirt frappés d'un point d'interrogation devant et de la phrase « Le Grand Prix, à quel prix? » derrière, renforçant la rumeur voulant que la diffusion du Grand Prix de Montréal sera touchée par les moyens de pression. « Le Grand Prix, c'est sûr que c'est un événement majeur... », souligne Jean-Paul Rouillard, sans toutefois laisser couler plus de détails sur les plans du syndicat à Montréal et en région.

Dimanche, les techniciens affectés à la couverture du Tour de l'Île de Montréal étaient à leur poste durant l'événement, mais ils ont toutefois laissé aux cadres la tâche de ranger et de rapporter les équipements à la Maison.

Pour le moment, la grève n'est pas impossible, mais les syndiqués préfèrent les moyens de pression, explique M. Rouillard. « Nous pouvons faire beaucoup plus en restant à l'intérieur qu'en sortant en grève ».

Les négociations, qui achoppent sur les points d'ancienneté et de juridiction de matériel entre techniciens et journalistes, sont au point mort depuis mars.

Selon M. Rouillard, la SRC ne tiendra pratiquement plus compte de l'ancienneté des techniciens lors des promotions. De plus, l'arrivée de nouvelles technologies priverait les techniciens d'une partie du travail de montage effectué par les journalistes.

NOUS AVONS BÂTI LA PLUS GRANDE BANQUE AU PAYS, UN CLIENT À LA FOIS.

VOICI UNE ANNONCE POUR MARIA SPENSIERI

Nous avons remarqué qu'un de vos CPG va bientôt arriver à échéance. Avez-vous décidé ce que vous voulez en faire? Vous pouvez opter pour un nouveau CPG Privilège ou encore choisir l'un de nos autres produits d'investissements comme un fonds commun de placement RoyFund. Si vous avez besoin d'informations, communiquez avec votre directeur de comptes, il vous expliquera ce qui peut s'offrir à vous.

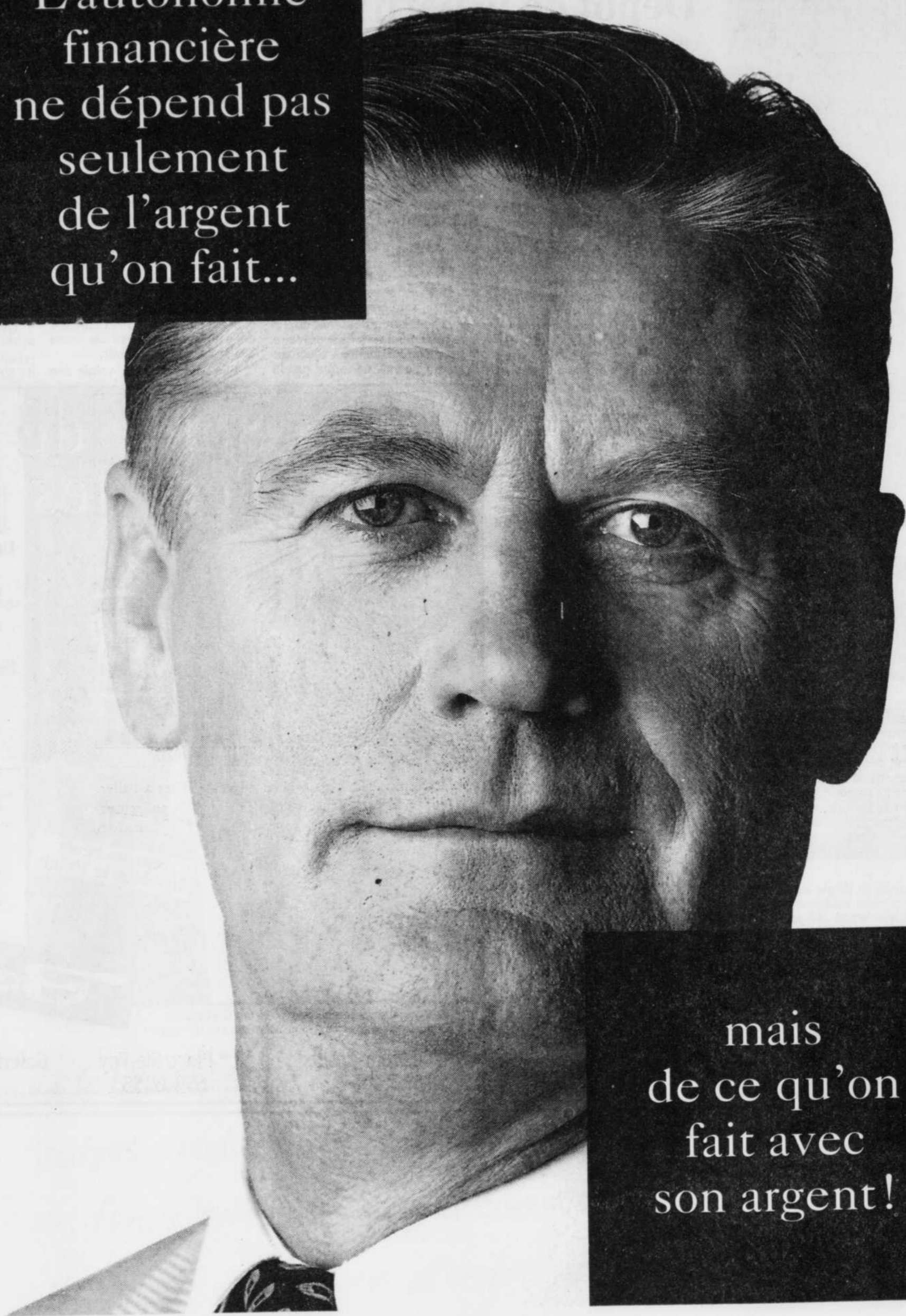


BANQUE ROYALE

125
ans

Avec vous.

L'autonomie
financière
ne dépend pas
seulement
de l'argent
qu'on fait...



mais
de ce qu'on
fait avec
son argent!

Le monde a changé. Aujourd'hui, il faut se donner les moyens de faire plus avec son argent. Au Trust Général, c'est ce que nous faisons pour chacun de nos clients. Et ça marche. Pour nous, les conseils, la diversification de portefeuille et les fonds

d'investissement n'ont rien de nouveau. Ce sont des outils d'enrichissement avec lesquels nous travaillons depuis toujours. Si vous visez l'autonomie financière, rendez-vous au Trust Général.

Et prenez tout notre temps. Maintenant.



**TRUST
GÉNÉRAL**

L'argent se planifie au présent



Les rebelles rwandais sur la défensive

Des rebelles du Front patriotique rwandais (FPR) constitué d'éléments de la minorité tutsie, montent la garde à l'aéroport de Kigali. Pour la première fois en deux mois de guerre, selon l'ONU, les forces gouvernementales majoritairement hutues semblent avoir lancé, au sud de Kigali, une grande contre-offensive, pour tenter de repousser la rébellion tutsie qui continue de pilonner, encercler et harceler leurs positions dans la capitale. Spectatrice impuissante des développements militaires, la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) se débattait quant à elle, hier, dans d'énormes problèmes de logistique, après la suspension, dimanche, de tous les vols entre Nairobi et Kigali. L'aéroport de Kigali, bombardé au mortier par les forces gouvernementales, pourrait rester fermé jusqu'à la fin de la semaine, l'ONU attendant d'obtenir des garanties de sécurité.

Cessez-le-feu: le Yémen du Nord cède à la pression

SANAA (AP, AFP) — Cédant à la pression arabe, le Yémen du Nord a annoncé, hier, un cessez-le-feu unilatéral dans la guerre civile qui l'oppose au Sud depuis un mois, mais a estimé que tout soutien extérieur aux sécessionnistes, comme les monarchies pétrolières semblent y incliner, risquait d'aggraver le conflit.

Le Yémen du Nord se plie ainsi à une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU de mercredi dernier. « Nous avons informé le Secrétaire général des Nations unies et le Secrétaire général de la Ligue arabe qu'un cessez-le-feu commencerait à minuit aujourd'hui », a déclaré le ministre nord-yéménite des affaires étrangères Mohammed Salem Bassandwah.

« C'est un cessez-le-feu ouvert », a-t-il dit aux journalistes. « Nous nous plions à la résolution des Nations unies ». Le cessez-le-feu durera aussi longtemps que le Sud le respectera, a assuré le ministre. L'accalmie était respectée une demi-heure après son entrée en vigueur sur les fronts autour de la ville d'Aden, bastion de leurs rivaux du sud.

Sanaa avait tout d'abord rejeté toute médiation extérieure dans le conflit avec le Sud mais avait finalement accepté de coopérer, « dans un esprit positif », avec la

résolution du Conseil de sécurité. Dimanche, pourtant, le Nord avait annoncé qu'il suspendait l'entrée en vigueur du cessez-le-feu en raison de menaces voilées d'intervention saoudienne. Et hier, M. Bassandwah a estimé que le cessez-le-feu risquait de ne pas tenir en raison de la nature « inamicale » de la déclaration de dimanche des pétromonarchies.

Région du Golfe menacée

À Riyad, une réunion du Conseil de coopération du Golfe (CCG), qui regroupe six monarchies de la région dont la puissante Arabie saoudite voisine du Yémen, avait apporté un soutien implicite au Yémen du Sud sans toutefois reconnaître officiellement sa sécession.

« Ce conflit menace la région du Golfe de graves conséquences. Les pays du CCG estimeront nécessaire d'agir pour remédier à cette situation », avait déclaré le ministre saoudien des Affaires

étrangères, le prince Saoud al-Faiçal. L'Arabie saoudite a toujours été hostile à l'unification de ses deux voisins du Sud.

Pour M. Bassandwah, « cette déclaration risque de ne pas contribuer à faciliter l'application de la résolution et risque au contraire d'encourager les mutins à ne pas respecter le cessez-le-feu ».

Par ailleurs, selon des sources pétrolières occidentales, les appareils nordistes qui avaient touché, dimanche, deux réservoirs de carburant de la plus importante raffinerie du pays, près d'Aden, l'auraient fait accidentellement.

Les avions avaient apparemment pris pour cible une base aérienne sudiste. Le Sud a confirmé l'attaque qui aurait fait six morts et 16 blessés. Trois avions nordistes auraient été abattus au cours de ce raid tandis qu'un quatrième aurait fait demi-tour.

Le gouvernement de Sanaa a démenti ce raid et accusé le Sud d'avoir délibérément tiré un missile sur la raffinerie « pour la détruire ». Les autorités sudistes ont rappelé que celle-ci fournissait du carburant à tout le pays, Nord compris.

Familles à louer pour les personnes seules au Japon

TOKYO (AFP) — Les personnes seules de Tokyo peuvent louer les services de grands-pères, grands-mères, ou petits-enfants spécialement entraînés pour passer quelques heures avec elles, annonce l'hebdomadaire *Shukan Gendai* dans son dernier numéro.

Loués par l'intermédiaire d'une société spécialisée, ces « membres de familles » sont censés jouer leur rôle parfaitement. C'est ainsi, qu'un grand-père veuf devra payer 150 000 yen (1428 \$ US) la location pour une journée d'une « grand-mère » et d'un « fils » accompagné de son « épouse » et de leur « fils ».

« Grand-père » discutera travail avec son « fils » tandis que

« grand-mère » et « maman » seront très occupées dans la cuisine. Plus tard, le « petit-fils » sera fier de montrer ses devoirs à ses « grands-parents ». Scène bien banale pour toute famille ordinaire, sinon que ces personnes ne se connaissent pas la veille.

Pour les amateurs à la recherche de prestige éphémère, il est aussi possible de louer les services d'un « subordonné » prêt à être copieusement réprimandé par son « supérieur » en présence de tiers.

De plus belles images et une plus grande fiabilité ont fait de Canon ce qu'elle est aujourd'hui : la seule compagnie au monde qui fabrique 10 millions de copieurs.

En Bref

■ Pour fabriquer des armes nucléaires

ST-PETERSBOURG (Reuter) — Trois Russes ont été interpellés après avoir essayé de vendre en Allemagne de l'uranium enrichi qui, selon des experts, aurait pu servir à fabriquer des armes nucléaires, a annoncé lundi une porte-parole des services de contre-espionnage russes. Les trois hommes ont été arrêtés en possession de 3 kg d'uranium hautement enrichi dérobés dans un centre top-secret de Moscou. Ils sont depuis détenus à la prison de Saint-Petersbourg. L'arrestation intervient alors que le FBI américain se dit préoccupé par la possibilité que des bandes mafieuses russes s'emparent d'armes nucléaires et cherchent à les revendre à des terroristes.

■ Saisie de drogue inédite en Amérique latine

SAO PAULO (AP) — La police brésilienne a annoncé, hier, qu'elle avait saisi sept tonnes de cocaïne cachée dans un ranch dans le Nord du Brésil; il s'agit de la plus importante saisie de drogue effectuée en Amérique latine. Cinq personnes travaillant pour le cartel de Cali ont été arrêtées lors de ce coup de filet. Trois autres personnes ont réussi à prendre la fuite. La drogue a été acheminée par des petits avions depuis la Colombie et devait être transportée au port de Santos, près de Sao Paulo, d'où elle devait être expédiée aux États-Unis. Le Brésil est devenu la plaque tournante de la cocaïne bolivienne, colombienne et péruvienne à destination des États-Unis et de l'Europe.

■ Cuba surveille davantage les ambassades

LA HAVANE (AFP) — Les mesures de sécurité ont de nouveau été renforcées par la police cubaine aux abords de plusieurs ambassades et résidences diplomatiques, hier, alors que se poursuivait l'occupation de la résidence de l'ambassadeur de Belgique à La Havane par 124 Cubains souhaitant obtenir l'asile politique à l'étranger. Le renforcement des mesures de sécurité était particulièrement net aux abords de l'ambassade d'Argentine située à quelques centaines de mètres de la résidence de Belgique, dans le quartier de Miramar.

■ Vague d'arrestations dans la mafia italienne

MESSINE (AP) — La police a effectué, hier, plus d'une centaine d'interpellations en Sicile et sur le continent dans le cadre d'une vaste opération anti-mafia. Selon plusieurs sources journalistiques, au moins 128 personnes ont été arrêtées, 54 autres, déjà en prison, ont reçu des mandats d'amener et des dizaines d'autres sont activement recherchées. La police enquête sur leur implication dans au moins 50 règlements de compte commis entre 1986 et 1993 et dans des affaires de racket. 1200 policiers auraient pris part à cette opération visant à mettre un terme à l'activité de la mafia dans l'est de la Sicile.

■ Réseau terroriste islamique démantelé

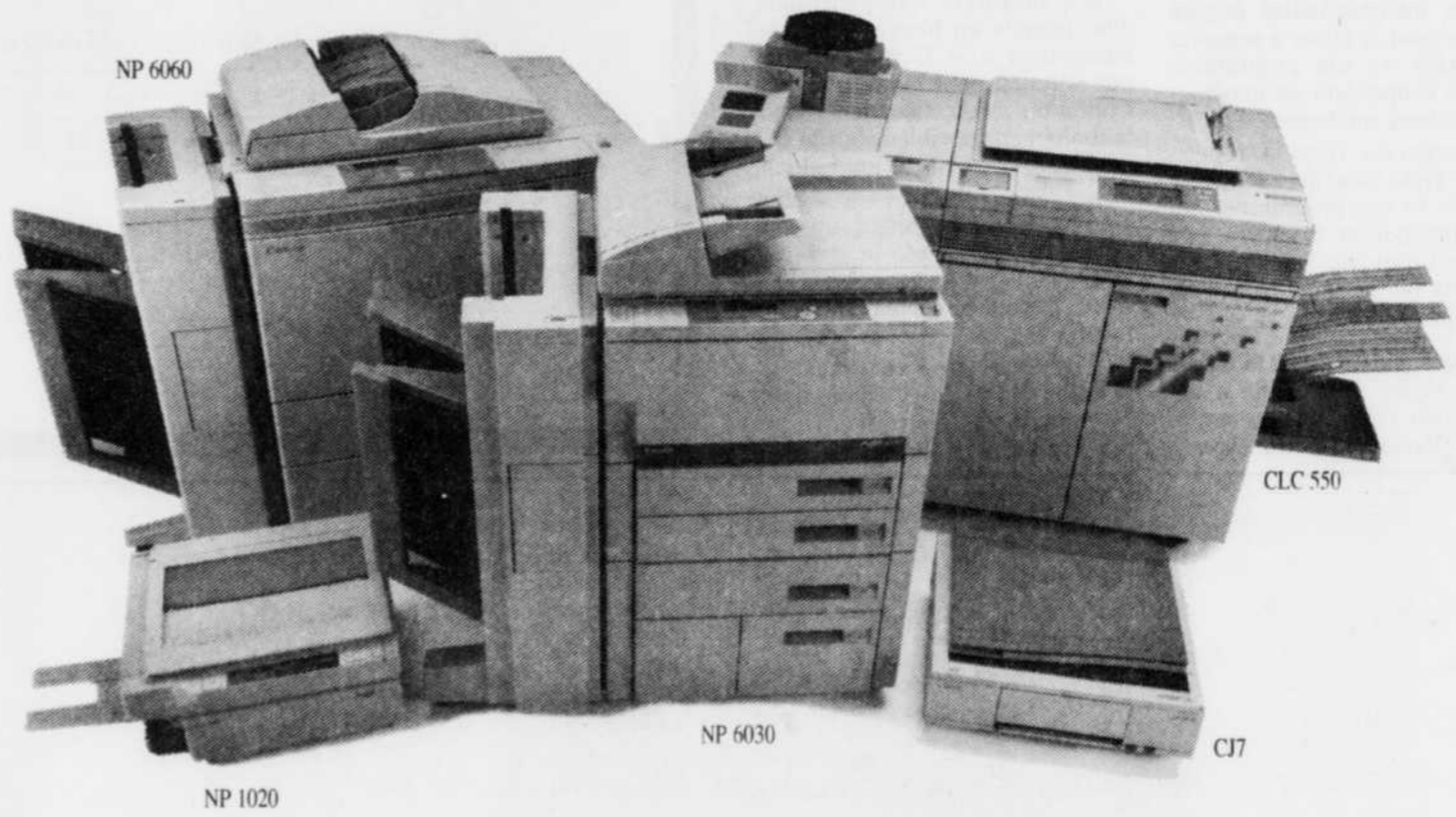
ALGER (AFP) — Soixante-quinze islamistes formant un « réseau terroriste » ont été arrêtés au cours des deux derniers mois en Algérie. Le groupe était en relation avec des éléments du Front Islamique du salut (FIS - dissous) réfugiés à l'extérieur de l'Algérie et se livrait à des trafics d'armes avec la complicité de deux ressortissants étrangers, dont l'identité et la nationalité n'ont pas été précisées.

■ Une émeute « musicale » en Californie

OAKLAND (Reuter) — Plus de 70 personnes ont été arrêtées, dimanche soir, au cours d'affrontements entre la police et des jeunes qui assistaient au festival de musique du lac Merritt à Oakland. Trois policiers ont été blessés, a déclaré la police. Selon la presse locale il y aurait au moins une quinzaine de personnes blessées. Une centaine de policiers alertés par une rumeur faisant état de coups de feu tirés dans la foule ont été accueillis par des jets de pierres et de bouteilles.

■ Vicki l'aviatrice attendue en Écosse

AUGUSTA, Maine (AFP) — Une Américaine de 12 ans qui tente de devenir la plus jeune femme à traverser l'Atlantique aux commandes d'un petit avion de tourisme a décollé du Groenland, hier, à destination de l'Islande où elle fera une prochaine étape, a annoncé sa famille. Partie dimanche de la côte est des États-Unis, Vicki Van Meter, qui est accompagnée de son instructeur en raison de son jeune âge, devrait poser son Cessna monomoteur à Glasgow, en Écosse, aujourd'hui.



Canon n'a pas seulement produit un plus grand nombre de copieurs dans le passé, mais elle fabrique encore à présent un plus grand nombre de copieurs. Une vaste gamme qui s'étend du plus

petit copieur personnel aux systèmes de gestion des documents perfectionnés, des systèmes de reprographie en noir et blanc aux systèmes complets de production d'images en couleurs.

Canon





Un train contre un camion d'ordures

Des policiers examinaient, hier, la carcasse de la cabine d'un camion d'ordures frappé de plein fouet, hier après-midi, par un train de voyageurs Amtrak à Comstock, près de Kalamazoo, dans l'État américain du Michigan. Le chauffeur du camion a été tué cependant que 13 passagers ont subi des blessures mineures. Les trois wagons de passagers du train parti de Chicago pour Toronto ont déraillé. L'accident est survenu à un passage à niveau privé et non identifié. Des témoins ont dit que l'équipage fit siffler le train et tentèrent en vain de le stopper. La locomotive de ce train appartenait à Via Rail Canada.

Un cargo grec attendu à Montréal rescapé un Français sur un radeau

MONTREAL (PC) — Un cargo grec faisant route vers le Canada a recueilli à son bord, la semaine dernière, un Français abandonné en pleine mer sur un radeau et qui refuserait de raconter comment il s'est retrouvé dans cette situation.

Le rescapé, Xavier-Hubert Henri, a été retrouvé « quelque part entre les Açores et le Canada » par l'équipage du navire Anezina.

Il a été impossible, hier, d'obtenir plus de précisions au sujet de cette affaire, que ce soit auprès de la firme montréalaise responsable du navire grec au Canada ou du consulat français à Montréal.

Au consulat, un porte-parole a affirmé que les autorités de la France ne connaissent pas les circonstances du naufrage ou de l'abandon en mer dont aurait été victime le ressortissant français.

Le porte-parole a également indiqué que Xavier-Hubert Henri, s'il débarque du Anezina à Montréal, ne restera que quelques heures en sol canadien avant d'être rapatrié vers le vieux continent.

Immigration Canada a aussi été informé de cette affaire et ses agents seront sur place, dans le port de Montréal, à l'arrivée du Anezina.

Canada n'aurait toutefois que le mandat de s'enquérir des circonstances ayant amené Xavier-Hubert Henri en sol canadien sans documents de voyage, mais pas celui d'enquêter sur les agissements de l'équipage qui aurait présument abandonné le Français au beau milieu de l'Atlantique.

Les agents de l'immigration ont l'intention de demander à Henri comment il s'est retrouvé dans la fâcheuse situation d'où il a été tiré par miracle.

Les enquêteurs d'Immigration

Violent séisme en Colombie

BOGOTA (Reuter, AFP) — Une violente secousse tellurique a fait deux morts, au moins 30 blessés et des dizaines de sans-abri et a détruit une soixantaine de maisons, hier, dans le centre et le sud-ouest de la Colombie.

D'après l'Institut géologique colombien Ingeominas, la secousse était de magnitude 6 sur l'échelle de Richter et son épicerie était situé dans la petite ville de Toribio, dans la province de Cauca et à plus de 200 km au sud-ouest de Bogota.

À Golden, dans le Colorado, le service géologique des États-Unis a enregistré une magnitude de 6,4 sur l'échelle de Richter.

La secousse s'est produite à 15h47 heure locale et a duré une quarantaine de secondes. Elle a provoqué des dégâts importants

dans plusieurs petites villes des provinces de Cauca et de Huila.

La police nationale a fait état d'un mort à Bogota et d'un autre à Huila. Trente autres personnes au moins ont été blessées.

La police de Bogota signale qu'une maison du centre-ville s'est effondrée, que les bureaux de la municipalité sont dangereusement fissurés et qu'environ 400 000 habitants sont privés d'électricité.

Plusieurs secousses de moindre importance ont été ressenties au cours des deux derniers mois. La dernière de magnitude 6 remonte à octobre 1992.

Haïti: Aristide pour une action rapide et déterminée

BELEM DO PARA, Brésil (AFP, NYTNS) — Le président haïtien déchu Jean-Bertrand Aristide a demandé, hier, devant l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA) que la communauté internationale entreprenne une « action rapide et déterminée » pour évincer les militaires qui l'ont renversé, en septembre 1991.

« Il faut engager une action rapide et déterminée pour déloger les responsables du coup d'État dans le cadre de l'Accord de Governors Island », a déclaré le père Aristide devant l'OEA qui tient son assemblée générale à Belem do Para.

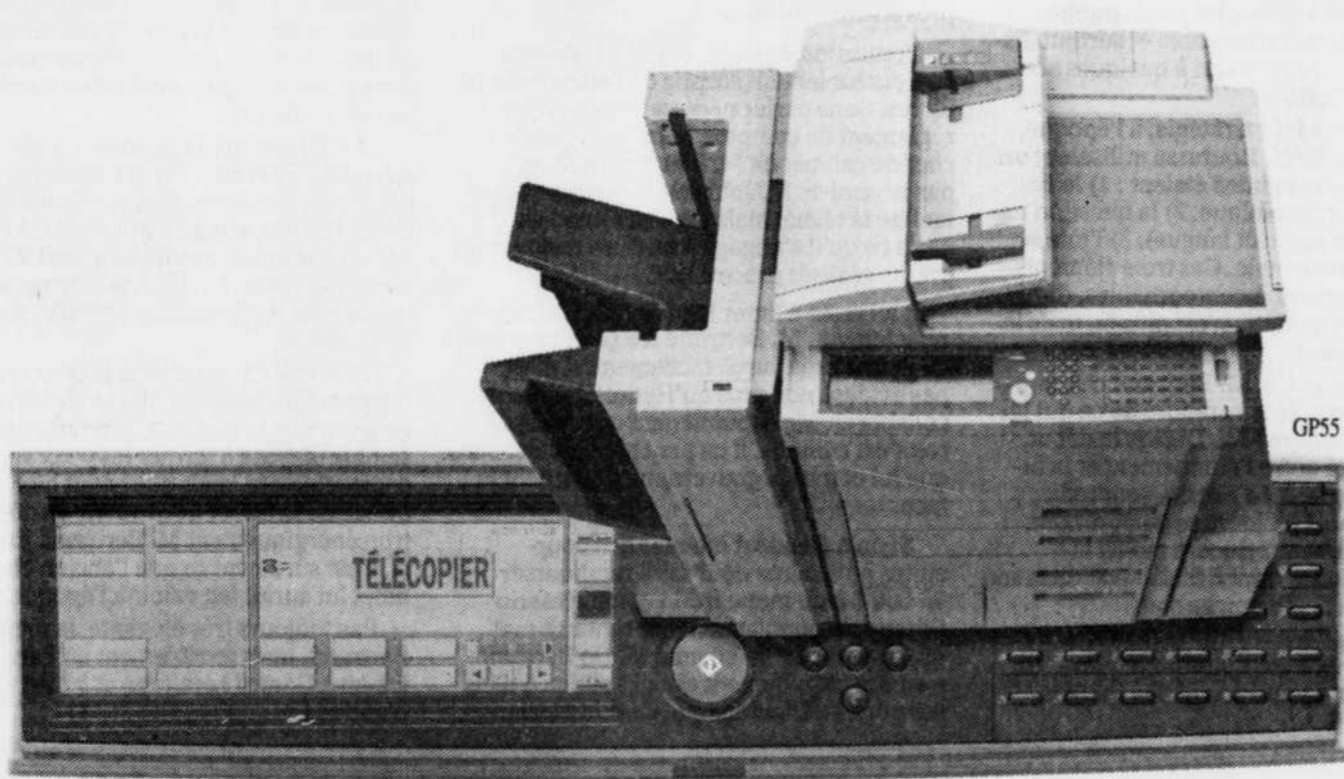
« Je ne perdrai pas de temps à décrire quelle serait cette action », a-t-il poursuivi. « La communauté internationale sait comment faire », a noté le président déchu,

sans toutefois parler explicitement d'intervention militaire.

Dans une interview au New York Times, la semaine dernière, Aristide souhaitait clairement l'intervention militaire américaine en Haïti. Comme de tels propos contreviennent à la constitution du pays, le président déchu a dû les démentir...

Le médiateur international de l'OEA et de l'ONU, M. Dante Caputo, a estimé quant à lui que « nous n'avons pas un an devant nous ».

En qualité de plus grande filiale commerciale de Canon, nous sommes fiers de participer à cette réussite, mais nous nous réjouissons davantage à l'idée de ce que nous accomplirons demain.



Les bureaux de l'avenir feront appel à la technologie numérique et seront reliés en réseau afin de permettre la création et la communication. La prochaine génération de produits Canon, la série GP55, offrira aux groupes de travail d'un même réseau local ou aux configurations autonomes les avantages intégrés de la reproduction, de l'impression et de la télécopie. OE est apte



à offrir les connaissances, la formation et le service dont vous avez besoin pour maximiser la productivité au bureau - maintenant et plus tard! Mais ce n'est pas tout! Notre garantie de rendement OE+ confirme l'efficacité optimale et la valeur sûre de votre équipement.



La Compagnie canadienne d'équipement de bureau

MONTREAL
(514) 342-6363

QUÉBEC
(418) 683-6363

OTTAWA
(613) 244-6363

TORONTO
(416) 494-6363

HAMILTON
(905) 335-6363

EAGLE SUMMIT

LE MEILLEUR PRIX DU PREMIER COUP!

Faites confiance à Chrysler

GOSSELIN

ST-NICOLAS 831-2050

NOUVEAU SERVICE 1 HEURE pour vos lunettes

OPTICIEEN Jacques Langlois

LIMOULOU - 455, 3e Avenue 523-6690
STE-FOY - 1113, rte de l'Église 659-3616
MAIL CENTRE-VILLE - 450, St-Joseph 529-9351

* sur demande et selon disponibilité

UN SOMMET DE PRÉCISION

SWISS ARMY

Étanche jusqu'à 166 pieds de profondeur, la montre Swiss Army® Renegade™ est également très efficace au-dessus du niveau de la mer. Son mouvement à précision quartz, ses chiffres lumineux et son robuste bracelet Arnitel en font une montre redoutablement performante.

100 \$ chacune

BIRKS

PLACE STE-FOY, 653-4035

ÉDITORIAL

On ne va pas fermer le Zoo !

Évidemment, le Jardin zoologique du Québec, à Charlesbourg, peut difficilement être dépeint comme correspondant à une mission fondamentale de l'État.

D'autant plus, que mis à part le Biodôme dont la ville de Montréal s'est dotée via une société paramunicipale, les autres zoos du Québec sont tous des propriétés privées. Aucun zoo nord-américain n'appartient d'ailleurs au domaine public.

N'empêche que le Zoo de Charlesbourg, tout comme l'Aquarium du Québec, font partie du paysage régional depuis si longtemps qu'on a peine à imaginer qu'ils disparaissent. Il ne faudrait pas, en fait, qu'on assiste à leur fermeture.

Longtemps assis sur ses lauriers, notre zoo s'est mis tranquillement, il y a une quinzaine d'années, à rénover et à innover. Malgré cela, sa clientèle décline légèrement d'année en année. Elle atteignait 170 000 personnes l'an dernier.

Un groupe de recherche, présidé par le commissaire industriel de Charlesbourg, a élaboré, l'an dernier, un plan directeur de développement qui commande des investissements de 30 millions \$ sur une période de 10 ans pour remettre le zoo au goût du jour et lui donner une vocation de musée des sciences naturelles.

Selon ce projet, les principales missions du zoo seraient l'éducation du public, la conservation de la faune ainsi que l'élevage d'espèces menacées (le condor des Andes, le tigre de Sibérie et le tamarin bicolore du Brésil appartiennent à ce groupe). Dans cette niche muséale, notre zoo serait devenu une institution de culture populaire, comme le Musée de la civilisation.

Mais ce réveil un peu grandiose (en termes financiers du moins) et pas mal tardif risque d'achopper sur l'obligation de l'État québécois de réduire ses dépenses afin de rééquilibrer les finances publiques. Le ministère de l'Environnement et de la Faune, qui dépend actuellement le Zoo de Charlesbourg, doit comme la plupart des ministères québécois, sabrer 30 % dans ses dépenses...

Comment ne pas, évidemment, regarder du côté du zoo et de l'aquarium dont les activités sont déficitaires ?

Ce n'est pas d'hier que le Zoo de Charlesbourg souffre de cette dépendance à l'État. Ce jardin a toujours vécu sous la tutelle et à même le budget restreint d'une direction ministérielle régionale. Cela en faisait, sans préjuger du dévouement des fonctionnaires, un zoo dont la dernière poussée de départ remontait loin dans le temps. Et, quels qu'aient été les efforts mis pour attirer la clientèle, le produit des entrées payantes allait au fonds consolidé de la province !

Alors que toutes les options sont sur la table, hormis celle de continuer sur la même erre d'aller, qu'on examine une fermeture ou une privatisation, il y aurait lieu d'explorer rapidement, comme le proposait le ministre responsable de la région de Québec, M. Jean Leclerc, la création d'une société autonome qu'on pourrait doter, au départ, d'un fonds public de modernisation.

La nouvelle institution aurait comme objectif de s'autofinancer, dans la mesure du possible. Les autres zoos privés, dont le nombre d'employés, la fréquentation et les tarifs sont incidemment plus élevés, ont bénéficié l'an dernier de diverses aides gouvernementales dont le total variait de 225 000 \$ à 300 000 \$. Nos gouvernements réalisent donc que le coût de rénovation des infrastructures de ces entreprises, très importantes sur le plan touristique, sont particulièrement lourds.

MARIE CAQUETTE

Bloc-notes

Violence à la télé

Deux professeurs du département de communications de l'université Laval, MM. Guy Paquette et Jacques De Guise, ont entrepris une recherche sur la violence à la télévision. Le rapport qu'ils viennent de publier, *Index de la violence à la télévision canadienne*, nous aide à voir clair dans ce débat.

La violence au petit écran n'est pas un phénomène isolé. C'est un fait de culture. Les romans qui se vendent le plus sont précisément ceux qui étalent à pleines pages les descriptions de scènes les plus dures.

Reconnaissons qu'on ne pourra jamais extirper la violence de la télévision. Elle participe aux temps forts de la vie, comme l'amour, la peur, la mort. Ce sont là des thèmes qui touchent les fibres les plus profondes de notre être et qui, par conséquent, nous font vibrer le plus intensément.

L'accident de voiture qui a entraîné la mort du pilote de course Ayrton Senna est une scène pénible à voir, mais on ne peut l'éviter au bulletin de nouvelles. Les images de corps mutilés qui jonchent le sol au Rwanda sont aussi empreintes de brutalité, mais elles expriment la réalité de notre monde.

Cependant, ce qu'il faut dénoncer, c'est la présentation à la télévision de la violence gratuite, c'est-à-dire de l'acte explicite de force destiné à blesser ou à tuer.

Les recherches sur la violence à la télévision ne doivent pas porter seulement sur la brutalité physique. L'agressivité psychologique est peut-être plus subtile à évaluer, mais elle peut blesser profondément la personne qui en est victime. Il est heureux de constater que MM. Paquette et De Guise poursuivent leurs travaux sur cet aspect.

L'étude devrait aussi s'étendre au domaine du vidéo. Quelles cassettes sont les plus populaires ? La location d'un film vidéo n'est pas un choix imposé, c'est une démarche libre.

Les recherches entreprises dans ce domaine pourraient nous conduire à mieux comprendre le phénomène social de la culture de violence. Elles pourraient aussi nous montrer comment cette culture est entretenue.

Les stations de télévision ont déjà pris l'engagement de réduire la violence dans leurs émissions. Contentons-nous pour le moment de savoir que notre télévision est plus « douce » que celle des Américains.

JEAN MARTEL

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:
PIERRE DES MARAIS IIPrésident et Éditeur:
GILBERT LACASSEÉditeur adjoint et rédacteur en chef
J.-JACQUES SAMSONDirecteur de l'information
ANDRÉ FORGUES

TRAFIC D'ARMES À KHANAWAKE



La méthode Bertrand

Quand Gérard Latulippe s'est placé dans une situation de conflit d'intérêts, en 1987, Mario Bertrand était de ceux qui recommandaient fortement au premier ministre Bourassa de liquider son Solliciteur général, de manière à préserver l'image d'intégrité du gouvernement.

En sa qualité de chef de cabinet, il était de son devoir d'agir ainsi. Et son caractère « abrasif » le prévenait contre tout sentimentalisme. Surtout qu'il connaissait l'extrême réticence de M. Bourassa à sévir contre un de ses ministres, comme en témoigne la quantité de bois mort qui encombraient son cabinet.

Il savait aussi que, dans un régime démocratique, il n'y a rien de plus dommageable pour un gouvernement que de donner l'impression que les amis ont carte blanche pour s'enrichir à même les fonds publics. Ça doit demeurer raisonnable et surtout discret. C'est encore plus vrai à quelques semaines des élections.

Pour illustrer leur stratégie, à l'époque, les conseillers de M. Bourassa utilisaient un triangle, dont les pointes étaient : 1) le développement économique, 2) la question nationale (constitution et langue), 3) l'intégrité gouvernementale. Ces trois éléments étaient absolument incontournables, disaient-ils. M. Bourassa n'est plus là, mais le triangle demeure.

Sachant tout cela, M. Bertrand ne devrait surtout pas se surprendre de ce qui lui arrive dans l'affaire M31. Depuis le début, il est « partagé entre l'étonnement et la fureur », a-t-il confié à *La Presse*, vendredi. La fureur, ça peut toujours se comprendre, mais l'étonnement ? Encore moins la « consternation », dont il faisait état dans son communiqué de dimanche soir.

M. Bertrand trouve que le ministre Christos Sirros a été « vite sur le gun », en déclarant que sa position était « indéfen-



La chronique de
Michel
DAVID

dable », dès que l'histoire a été dévoilée par mon collègue Pierre Asselin, du SOLEIL. Vite sur le gun ? Je parie qu'il aurait lui-même sorti le bazooka !

D'accord, il n'est pas membre du gouvernement et ne l'a jamais été. Dans l'esprit de Daniel Johnson, auquel il a bien essayé de bloquer le chemin vers le sommet, l'automne dernier, il doit même être considéré comme un adversaire. Mais dans l'opinion publique, il demeure associé de près à la famille libérale.

Contrairement à M. Bertrand, j'avoue être agréablement surpris de l'attitude de M. Sirros. Sans parler nécessairement d'un règlement de comptes, le fait que l'ancien chef de cabinet de M. Bourassa ne soit pas un ami de M. Johnson lui a sans doute facilité la tâche, mais je ne m'attendais pas à ce qu'il s'engage à lui faire restituer les profits réalisés grâce à M31.

Il lui reste à livrer la marchandise. Manifestement, M. Bertrand n'a pas l'intention de lâcher prise aussi facilement. Il n'est pas évident non plus qu'Hydro-Québec va collaborer. Mais maintenant que M. Sirros s'est commis, il ne peut plus reculer sans que lui et tout le gouvernement perdent la face.

Si on a décidé d'intenter des poursuites judiciaires pour faire rembourser 75 000 \$ à du menu fretin comme Mario Simard, la population comprendrait mal qu'un gros requin comme Mario Bertrand s'en tire impunément avec 1 million \$ dans ses poches. D'autant que c'est le gouver-

nement qui avait commis l'erreur de verser cet argent à M. Simard. Il n'a fait qu'en profiter.

Pour les libéraux, le cas Bertrand est l'occasion rêvée de transformer une bavure particulièrement gênante en opération politique très rentable. Là où ils risquaient de passer pour des profiteurs, ils peuvent se transformer en défenseurs du bien public et faire oublier d'un coup les autres « affaires » qui traînent encore dans le paysage.

D'accord, la manœuvre est peut-être un peu cynique, mais on ne fait pas d'omelette, ni de politique, sans casser quelques oeufs. Ou sacrifier quelques amis. En tout cas, c'est sûrement ce qu'aurait préconisé l'ancien chef de cabinet.

Bien sûr, il se trouvera toujours quelques thuriféraires des milieux d'affaires et du profit pour se porter à sa défense, dans la presse et ailleurs, mais rares seront les contribuables qui verseront une larme sur ses malheurs. Ce genre d'homme suscite rarement beaucoup de sympathie dans le monde ordinaire.

Là où il semble avoir raison, c'est quand il s'interroge sur la prétendue « surprise » du président d'Hydro-Québec, Richard Drouin, quand l'affaire M31 a éclaté : « C'est comme si personne n'était au courant au Québec. Or, il y a au moins un pied de documents là-dessus, à Hydro, Nouveler et M31 ».

C'est vrai ça : comment la direction d'Hydro-Québec peut-elle jouer les innocents ? Pour le moment, le gouvernement semble disposé à fermer les yeux sur son comportement, mais elle serait bien mal avisée de le forcer à les ouvrir en défendant trop énergiquement M. Bertrand. Encore là, c'est sûrement ce que l'ancien chef de cabinet lui aurait fait valoir à l'époque.

Pas toujours très élégante, la méthode Bertrand, mais terriblement efficace. Parlez-en à Gérard Latulippe et à bien d'autres !

Votre Opinion

Non aux prêtresses

Votre journal publiait dans son édition du 1er juin un article intitulé : « À double tour ». L'éditorialiste Jean Martel déplorait que le pape Jean-Paul II ait tranché d'une façon absolue l'ordination des femmes.

Je relève deux faussetés dans cet article : D'abord, tous les catholiques n'ont pas le sens de la foi comme le prétend notre interlocuteur ; un très grand nombre ont une foi bien affaiblie, si la foi signifie encore croire sans voir ou démontrer d'une manière purement rationnelle. De plus ce n'est pas en lisant des articles comme celui de Jean Martel que la foi peut être accrue.

Les contestataires dans l'église sont souvent ceux qui ont perdu la foi, ne pratiquent plus leur religion ou sont sur le point de basculer dans l'hérésie.

Dans ce groupe peuvent se trouver des nouveaux Martin Luther et des soi-disant théologiens. On s'attaque même au système sacramentel en disséquant le droit canonique ; on a réussi en certains milieux à rem-

placer la confession des péchés par l'absolution générale.

On s'autorise de la situation d'urgence en créant l'urgence d'une façon absolument illicite. Ceci dit, pour illustrer que l'aberration vient de haut et que la perte de la foi chez les fidèles devra trouver des coupables non seulement chez les laïcs mais aussi chez les clercs. C'est pourquoi le pape est tenu d'agir.

Deuxième fausseté : Jean Martel affirme que les catholiques reçoivent eux aussi les lumières de l'Esprit-Saint et doivent être écoutés par le pape... M. Martel est-il sérieux ?

Quand le Saint-Esprit souffle sur les fidèles c'est pour les inspirer à remplir leur propre devoir d'état ; mais quand il souffle dans la même activité sur le successeur de saint Pierre c'est pour le guider à conduire l'ensemble des fidèles vers la vérité. Le champ n'est plus individuel mais collectif.

En conclusion, il serait souhaitable pour le bien de l'Église et la paix chez les fidèles que ceux et celles qui rejettent les directives qui nous viennent de

la barque de Pierre quittent le bateau pour rejoindre les rangs des contestataires des autres religions.

Ils pourront alors être guidés par d'autres aveugles y compris les 60 théologues et théologiens qui s'objectent aux encycliques « Humanae Vitae » et « Veritatis Splendor », ainsi que toutes les autres directives qui nous viennent du Vatican.

L'obéissance serait-elle disparue dans une église essentiellement théocratique qui ne peut être soumise aux caprices d'une démocratie qui se fait fi de la morale chrétienne et des lois de son créateur ?

Wilfrid DesRosiers, s.s.j.
Rimouski

Pour les Jeux

(Lettre à Mme Andrée Boucher)

Si, comme vous en avez manifesté l'intention, vous demandez à tous les citoyens de la région, du Québec, du Canada et pour quoi pas de la planète, de vous faire savoir par courrier leur désapprobation au projet de Québec 2002, pour ma part, je tiens à

vous dire que j'appuie la candidature de Québec.

J'estime que résumer la tenue des Jeux olympiques à deux colonnes de chiffres (sans compter cette obsession viscérale d'un déficit anticipé... faites-nous-en la preuve !) est une vision bien étroite et très restrictive de l'ensemble de l'activité humaine.

En conséquence, je demande à tous les citoyens de la région, du Québec, du Canada et pour quoi pas de la planète, de vous écrire à l'Hôtel de ville de Sainte-Foy, pour vous manifester leur approbation à la candidature de la région de Québec.

Ainsi, vous devrez donc expédier en deux lots au Comité international olympique à Lausanne, toutes les lettres que vous aurez reçues peu importe les opinions exprimées.

Si tel n'était pas le cas, nous saurions alors que vous n'avez aucun respect pour la liberté d'expression et, de plus, vous auriez affiché face à la population le plus profond mépris de la démocratie.

Martin Beaulieu
Québec

LES IDÉES DU JOUR

Ne pas mutiler les femmes était pour moi une priorité

par ROGER POISSON

M. Poisson est chirurgien-oncologue à l'hôpital Saint-Luc de Montréal. Il était auparavant chef du service de chirurgie oncologique et directeur du Centre d'oncologie de ce même établissement et professeur titulaire au département de chirurgie de l'Université de Montréal. « L'Affaire » Poisson découle de son rôle comme investigateur principal pour l'hôpital Saint-Luc dans le « National Surgical Adjuvant Breast and Bowel Project » à la fin des années 1980.

Après de nombreux autres médias, l'émission *Découverte*, diffusée, le 15 mai à la télévision de Radio-Canada, se penchait à son tour sur ce qu'il est devenu de décrire comme l'« Affaire Poisson ».

Ignorant ma réelle contribution à la recherche de traitements efficaces sur le cancer du sein chez la femme, l'émission ignorait également les multiples ré-analyses des données, d'ailleurs confirmées dans un article paru dans le numéro du 19 mai 1994 du *New England Journal of Medicine*, qui ont indiqué, hors de tout doute, que les dérogations qui me sont reprochées n'ont eu et n'auront aucun impact négatif sur les résultats des études auxquelles j'ai contribué, en particulier celle qui démontre que la préservation du sein est aussi efficace que la mastectomie totale.

Il me paraît important de détruire le doute soulevé quant à la qualité des soins reçus par les 1511 patientes que j'ai enregistrées dans ces études lorsque j'étais l'investigateur principal de cette recherche à l'hôpital Saint-Luc de Montréal. Elles ont bénéficié de tout le soutien de leur chirurgien et de l'art médical, et la très grande majorité de mes patientes le sait.

En 1994, fort heureusement, les femmes peuvent exiger des traitements qui endiguent le cancer et protègent l'intégrité de leur corps, leur vie et leur qualité de vie. Elles peuvent l'exiger, parce qu'une révolution s'est opérée dans la façon de traiter cette maladie maudite.

À la fin du siècle dernier, le docteur William S. Halstead, de l'université de Harvard, présentait la mastectomie radicale comme la méthode la plus sûre pour enrayer la progression du cancer du sein.

Pendant près de un siècle, forts de cette théorie, les chirurgiens du monde entier ont cru faire le « maximum » pour leurs patientes. Le sein complet était enlevé, les muscles du thorax et les ganglions sous le bras, systématiquement extirpés.

À la fin des années 1960, j'ai commencé à contester de plus en plus la théorie du professeur Halstead et orienté ma pratique sur une technique chirurgicale axée sur la conservation du sein, grâce à une chirurgie restreinte à la tumeur proprement dite, croyant déjà que plus de chirurgie n'était pas mieux.

Les dogmes qui voulaient que le cancer se propage comme une tache d'huile ne justifiaient pas les mastectomies radicales de routine qui compromettaient tellement l'épanouissement humain, physique, sexuel et social des femmes ainsi mutilées.

Cette dimension m'est apparue fondamentale quand des patientes, dont la poitrine désormais marquée par un réseau de cicatrices, m'ont parlé de leur existence brisée.

Après plusieurs décennies de mastectomies radicales, l'expérience médicale avait permis de constater que le cancer du sein pouvait évoluer à distance et, même en l'absence du sein, atteindre d'autres organes.

D'où l'importance de ne pas se venger sur le sein malade et d'adopter à la chirurgie des alliés comme la chimiothérapie, la radiothérapie, l'hormonothérapie, dont le recours a finalement conduit la communauté médicale à remettre de plus en plus en question la mastectomie radicale qui, quoi qu'elle soit encore beaucoup pratiquée dans certains pays, est, selon moi, une des plus grandes erreurs thérapeutiques du siècle. Il s'en fait d'ailleurs de moins en moins...

En 1970, je décidais de me consacrer de plus en plus aux tumeurs du sein et à pratiquer des chirurgies économes, non mutilantes, dont les résultats se révélèrent très encourageants.

Par la segmentectomie, c'est-à-dire par l'excision du segment du sein où logeait la tumeur, je protégeais la vie de mes patientes tout en réduisant l'importance des cicatrices et conservant au sein son galbe et sa forme naturelle, sans recours à des prothèses.

Même si c'était beaucoup critiqué à l'époque, surtout en dehors du protocole de recherche qui n'existait pas encore pour la préservation du sein, j'étais persuadé, et le temps m'a donné raison, que la plupart des patientes qui, clairement informées, avaient opté pour la segmentectomie survivaient aussi bien que celles qui avaient été traitées par mastectomie totale.

À quelques reprises, en 1972, devant le Collège royal du Canada et, ensuite, devant l'Association des médecins de langue française, j'ai relaté mon expérience et décrit ses résultats sur près de 200 patientes. Une autre conférence au cours de laquelle j'ai présenté mon expérience personnelle a été déterminante dans l'orientation de ma carrière de chercheur.

C'était à Chicago, en octobre 1973, devant l'American College of Surgeons. À l'issue de cette réunion, le docteur Bernard Fisher, alors directeur de « The National Surgical Adjuvant Breast and Bowel Project » (NSABP), m'invitait à me joindre aux chercheurs qui collaboraient aux travaux de cet organisme voué à la recherche clinique sur le cancer du sein.

J'ai finalement joint le NSABP en 1975, en particulier à cause de

la mise sur pied du protocole nommé B-06, dont l'orientation rejoignait mes préoccupations. On cherchait à travers cette étude particulière à démontrer que les segmentectomies, liées à des traitements de support adéquats, produisaient un résultat identique aux mastectomies radicales, exception faite de la mutilation.

En me joignant à l'équipe du NSABP, j'apportais à mes patientes le moyen de bénéficier d'avantages, tant au niveau des soins, de la chirurgie, des médicaments, que du suivi informatisé.

Ces protocoles exigeaient, entre autres critères, qu'un maximum de 28 jours s'écoule entre le premier diagnostic, l'hospitalisation, l'opération, le diagnostic final et l'enregistrement de la patiente au protocole. Notre système de santé ne garantit pas toujours une telle célérité.

Plus de la moitié des dérogations qui me sont reprochées ont trait au temps écoulé entre le diagnostic et l'enregistrement des patientes.

Une trentaine d'autres dérogations reprochées sont associées à des tests sur les récepteurs hormonaux effectués, soit dans des laboratoires qui n'avaient pas été formellement reconnus par le NSABP ou réalisés à l'hôpital Saint-Luc, par l'entremise de nouvelles techniques pathologiques maintenant utilisées couramment aux États-Unis et au Canada, mais non encore acceptées à l'époque, surtout pendant les années 1988, 1989 et 1990.

On me reproche d'avoir interprété plus librement certains critères d'éligibilité dont l'importance, à mes yeux, n'était pas fondamentale pour l'étude.

L'application stricte de cer-



Le Dr Roger Poisson.

taines règles imposées par l'étude pouvait s'avérer arbitraire pour mes patientes qui risquaient d'être privées de soins et de médicaments de pointe. D'autant plus que ce protocole n'aurait peut-être jamais été complété sans la contribution de quelques chirurgiens québécois motivés et aussi, surtout, des Québécoises.

Durant les huit années au cours desquelles le protocole B-06 a été en vigueur, j'y ai enregistré 354 des 1843 cas étudiés, soit 19 %, ce

qui constitue un pourcentage de participation plus qu'appréciable.

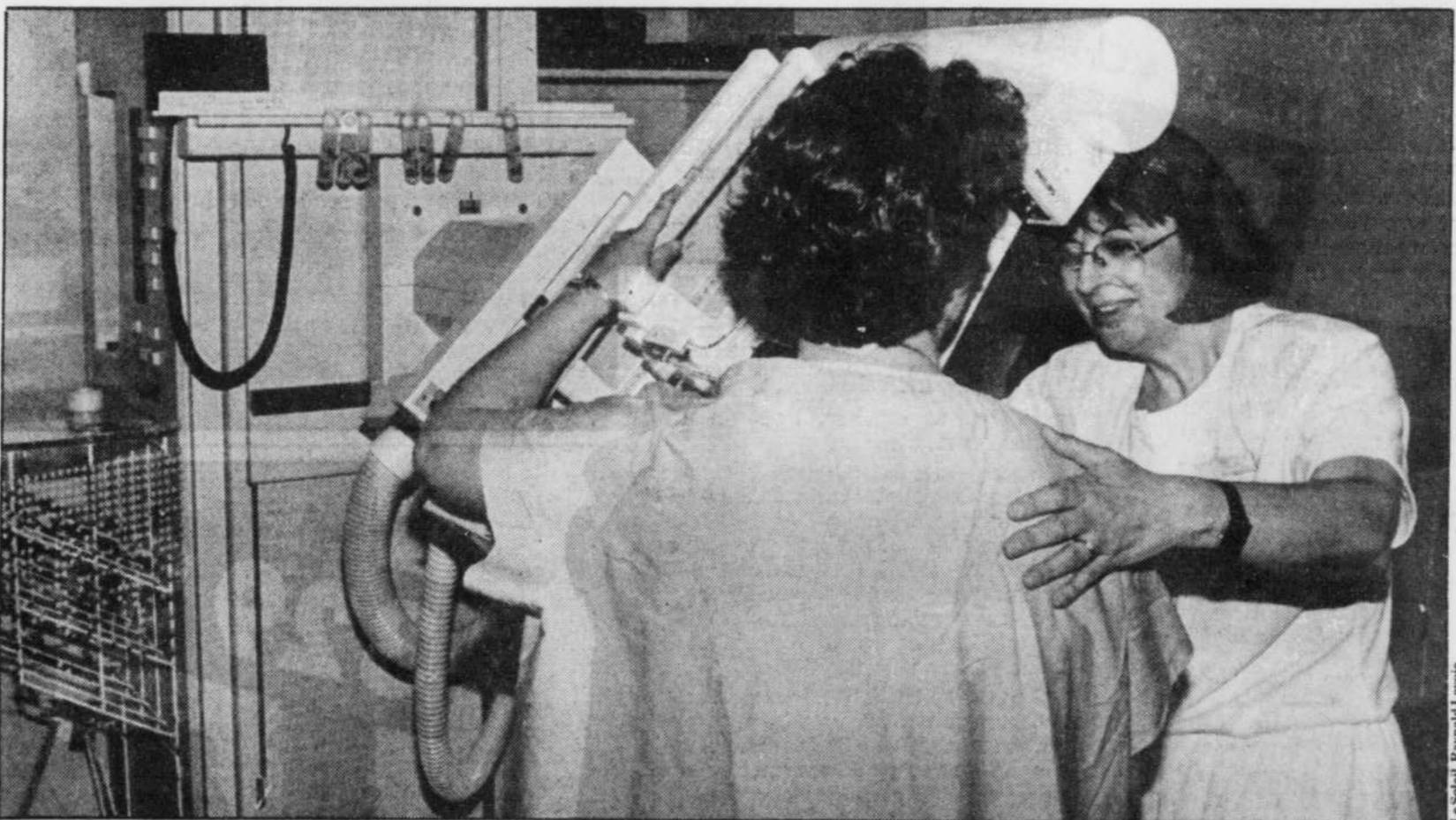
Si elles ne comptent pas un nombre significatif de patients enregistrés, les meilleures études ne valent rien. Je me suis personnellement dévoué corps et âme à cette recherche clinique, dont j'ai été un artisan essentiel, en particulier parce que mon expérience permettait à celle-ci d'évoluer plus rapidement.

Les critères d'éligibilité très stricts des études peuvent les ralentir en excluant des patientes dont l'expérience ajoute du réalisme à certains protocoles si purs et si rigides, qu'une fois complétés, leurs résultats peuvent être non représentatifs et non applicables pour la communauté oncologique dans la vie courante.

Il ne faut pas perdre de vue que la question fondamentale de n'importe quelle étude est la suivante : Le nouveau traitement est-il efficace ou non ? Dans tous les cas, j'ai agi pour permettre à mes patientes d'avoir accès à des traitements de pointe et le reproche qui peut m'être adressé est d'avoir fait passer leur mieux-être avant ma sécurité professionnelle.

Tout au long de ma carrière, aucune faute professionnelle ne m'a été reprochée et, il a été abondamment démontré que je n'ai aucunement altéré les résultats des études qui, objectivement, ont plutôt permis d'accélérer les améliorations immenses dans le traitement local du cancer du sein qui frappe, aujourd'hui encore, une femme sur neuf.

Je déplore, pour les femmes concernées, pour ma famille et moi-même, le traitement qui m'a été réservé à l'émission *Découverte* et dans de nombreux médias depuis l'origine de cette affaire.



Les femmes qui participent à des études sur le cancer du sein ont droit à un suivi médical très serré.

ROBERGE NISSAN inc. A 5 minutes de la chute Montmorency

6964, boul. Sainte-Anne, L'Ange-Gardien, 822-1475

PROFITEZ DES AVANTAGES DU NOUVEAU CRÉDIT BAIL NISSAN

LE MEILLEUR SERVICE APRES-VENTE À QUÉBEC
VÉHICULES DE COURTOISIE SANS FRAIS
ASSISTANCE ROUTIÈRE 3 ANS KILOMÉTRAGE ILLIMITÉ
GARANTIE 6 ANS / 100 000 KM

La meilleure garantie de l'industrie chez :
Automobiles Prime Roberge
Automobiles Prime Roberge
Automobiles Prime Roberge
Automobiles Prime Roberge

SENTRA 2 PORTES 1994
5 vitesses
PDSF 11 290 \$
SPÉCIAL
10 795 \$ taxes, transport et préparation en sus.

SENTRA 4 PORTES DLX 1994
PDSF 12 490 \$
SPÉCIAL
11 490 \$ taxes, transport et préparation en sus.

CAMION 2x4 BTR 1994
PDSF 11 590 \$
SPÉCIAL
10 995 \$ taxes, transport et préparation en sus.

Renaud
le magasin où il y a du choix!

FUTURS MARIÉS
Nous dressons les listes de cadeaux de mariage!

Spécialiste des listes de cadeaux de mariage, Renaud & Cie vous offre, depuis plus de 100 ans, le plus beau choix de vaisselle, verrière, coutellerie et cadeaux à Québec.

Renaud & cie
82, rue Saint-Paul
692-0122
Ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 17h; samedi, de 9h30 à 16h30

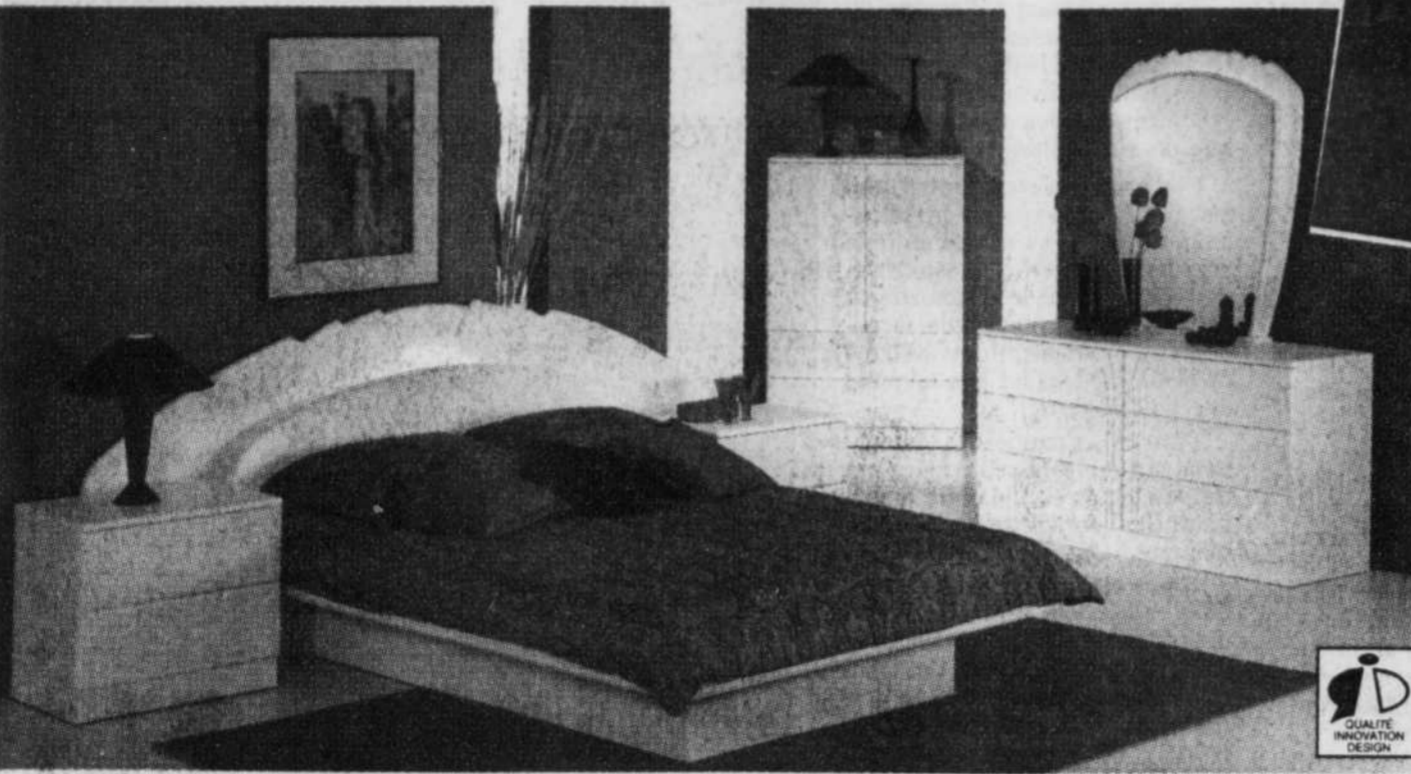
ARRÊT

Profitez dès maintenant de nos soldes d'été d'un océan à l'autre!

Dack PLACE QUÉBEC
529-9242

VENTE

DE LA CIRCULAIRE D'ÉTÉ



COMMENCEZ À PAYER DANS
1 AN
12 JUIN 1995
SUR TOUTE LA MARCHANDISE

qualité
ideal

6 MORCEAUX

MOBILIER DE CHAMBRE

- Laqué
 - Éclairage dans la tête de lit et le miroir
- PLATE-FORME EN SUS : 229 \$

1299 \$



cgj

clermont grenier inc.

MOBILIER DE SALLE À MANGER

- Avec dessus fini blanc perle
- Dimension 40'' x 54'' x 66''

BUFFET AVEC HUCHE :
849 \$

1 TABLE, 4 CHAISES

999 \$



TRAITEMENT
ANTI-TACHES
DISPONIBLE
Scotchgard



LES FABRICATIONS
Danabel inc.

399 \$

CAUSEUSE

FANTEUIL
329 \$



LA-Z-BOY

- Berçant et inclinable avec repose-pieds intégré

FINALISTE
1994



MERCURIADES
Entreprise de détail
et de distribution
Grande entreprise

A M E U B L E M E N T S
TANGUAY

OUVERT LE DIMANCHE

de midi à 17 h
(sauf Pointe-au-Père)

* Sous réserve de l'approbation
du service de crédit, ne payez
que les taxes de vente.
Certains frais administratifs
peuvent être crédités au
moment d'un paiement
comptant.

Cartes de crédit acceptées.

Livraison et service gratuits à la grandeur de la province!

LÉVIS:
5720, boul.
Etienne-Dallaire
(angle Kennedy)
(418) 833-4511

BEAUPORT:
535, boul.
Ste-Anne
(418) 667-6282

LES SAULES:
Carrefour Les Saules
5150, boul. l'Ornière
(418) 871-4411

TROIS-RIVIÈRES:
2200, boul. des
Récollets
(819) 373-1111

POINTE-AU-PÈRE:
822, boul. Ste-Anne
(route 132)
Comté de Rimouski
(418) 725-4411

CHICOUTIMI:
1990, boul. Talbot
(418) 698-4411